

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certaines estimations et hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces énoncés. Voir la rubrique «Énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de TransAlta Renewables Inc. aux 30 juin 2019 et 2018 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à ces dates, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion contenus dans notre rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Tous les montants présentés dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens sauf les montants par action qui sont présentés en dollars entiers à deux décimales près, à moins d'indication contraire. Nos états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés selon la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, des Normes internationales d'information financière («IFRS»). Le présent rapport de gestion est daté du 7 août 2019. Des renseignements supplémentaires sur la société, y compris sa notice annuelle, se trouvent sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur notre site Web, à l'adresse www.transaltarenewables.com. L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

Activités d'exploitation de la société

Au 30 juin 2019, TransAlta Renewables détenait et exploitait 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens et une centrale alimentée au gaz au Canada et détenait des participations financières dans le parc éolien du Wyoming, le parc éolien Lakeswind («Lakeswind»), les projets d'énergie solaire Mass Solar («Mass Solar»), les actifs australiens et les projets de parc éolien aux États-Unis Big Level («Big Level») et Antrim («Antrim»). L'acquisition d'Antrim s'est conclue le 28 mars 2019.

Globalement, nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité de production¹ brute totalisant 2 445 MW en exploitation (capacité de production¹ nette de 2 414 MW) et 119 MW en cours de développement. TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, telle qu'elle est modifiée.

Nous ne détenons qu'une participation financière dans les flux de trésorerie des actifs australiens, du parc éolien du Wyoming, du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar et non une participation directe dans ceux-ci. Nous détenons également une participation financière dans les projets de parc éolien aux États-Unis Big Level et Antrim, actuellement en construction. Les résultats d'exploitation de ces actifs ne sont pas consolidés dans nos résultats présentés. Toutefois, les produits financiers que nous tirons des placements sous-jacents sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

1) Nous mesurons la capacité comme étant la capacité maximale nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs.

Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme une mesure de remplacement, ou comme une mesure plus significative de ceux-ci, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison («BAIIA aux fins de comparaison»), les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le BAIIA aux fins de comparaison comprend notre BAIIA présenté ajusté pour exclure l'incidence des profits et pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché, de la variation de la juste valeur des actifs financiers et des profits et pertes de change, ainsi que le BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAIIA présenté ajusté pour tenir compte : 1) des frais de gestion fixés par contrat, 2) de l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport, 3) des profits et des pertes liés à la réévaluation à la valeur de marché. Le BAIIA aux fins de comparaison est présenté de façon à fournir à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs.

Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison de ces centrales donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales et des produits financiers et du produit d'intérêts, majorés des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme étant le BAIIA aux fins de comparaison tiré des participations financières diminués des dépenses d'investissement de maintien, de la charge d'impôt exigible et des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux utilisateurs des indications sur les montants tirés des activités d'exploitation et des placements dans les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles à des fins de distribution sont calculées comme étant les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés diminués des remboursements prévus du capital de la dette amortissable et des paiements sur le capital de l'obligation locative liée à des contrats de location-financement. Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «projeter», «avoir l'intention de», «planifier», «prévoir», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement futur et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de manière importante des résultats envisagés.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur attendu, y compris, mais sans s'y limiter : le total des coûts des projets de parc éolien Big Level et Antrim et la source de financement de ces coûts; les dates de mise en service des projets de parc éolien Big Level et Antrim; la mise en œuvre de la réglementation et de la législation environnementale et les modifications apportées à celles-ci, y compris les prévisions selon lesquelles le gouvernement de l'Alberta abandonnera le CCIR (tel qu'il est défini ci-après) pour mettre en œuvre le nouveau règlement intitulé *Technology Innovation and Emissions Reduction*, ainsi que l'examen du marché de l'électricité par le gouvernement de l'Ontario; les énoncés présentés sous la rubrique «Perspectives pour 2019», y compris le BAIIA aux fins de comparaison de 425 millions de dollars à 455 millions de dollars, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés de 320 millions de dollars à 350 millions de dollars, les liquidités disponibles à des fins de distribution de 270 millions de dollars à 300 millions de dollars, la production qui devrait se situer dans une fourchette de 3 600 à 4 000 GWh, la variation des coûts d'exploitation, le risque de change, la charge d'intérêts nette, la disponibilité des fonds et les liquidités, le taux d'imposition combiné de 26 % et l'échéance prévue pour l'impôt à payer, les investissements de maintien de 30 millions de dollars à 40 millions de dollars et les investissements liés à la productivité de 5 millions de dollars, la source de financement des dépenses d'investissement; l'issue des litiges, y compris celui avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG»); et l'incidence des modifications comptables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion se fondent sur de nombreuses hypothèses, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses suivantes : aucune modification importante aux lois et règlements applicables, y compris les modifications fiscales et réglementaires dans les marchés où nous exerçons nos activités; aucune incidence défavorable importante sur les marchés des placements et du crédit; aucune modification importante à notre relation avec TransAlta; les hypothèses relatives à nos stratégies et priorités actuelles, y compris en ce qui concerne notre stratégie de croissance.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs, on compte notamment les risques concernant : l'évolution de la conjoncture économique, notamment les fluctuations des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les risques liés à la construction et à la mise en service des nouveaux projets d'aménagement de parc éolien aux États-Unis; les interruptions au titre du transport et de la distribution de l'électricité; les incidences climatiques; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles; la menace posée par le terrorisme intérieur, les cyberattaques et d'autres catastrophes d'origine humaine; les pannes de matériel et notre capacité à procéder aux réparations dans des délais raisonnables et de manière rentable; les risques et la concurrence dans le secteur d'activité; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les différends qui nous opposent à des contreparties; les procédures judiciaires et les litiges contractuels impliquant la société; la dépendance à l'égard du personnel clé; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les exigences de plus en plus restrictives en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle et de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats et événements projetés se matérialiseront.

Faits saillants

Faits saillants financiers consolidés

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019 ¹	2018 ¹
Production d'énergie renouvelable (GWh) ²	867	874	1 868	1 878
Produits des activités ordinaires	111	107	238	232
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions	31	65	107	131
BAIIA aux fins de comparaison ^{1,3}	111	98	227	208
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	52	72	183	204
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ³	80	73	174	170
Liquidités disponibles à des fins de distribution ³	57	51	149	147
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,12	0,26	0,41	0,52
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action ³	0,30	0,29	0,66	0,68
Liquidités disponibles à des fins de distribution par	0,22	0,20	0,56	0,59
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,23	0,23	0,47	0,47
Dividendes versés par action ordinaire ⁴	0,23	0,23	0,47	0,47

1) Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons revu notre approche en matière de présentation d'ajustements aux fins de rapprochement avec le BAIIA aux fins de comparaison, principalement pour que nous soyons davantage comparables à d'autres sociétés du secteur. Le BAIIA aux fins de comparaison est maintenant ajusté pour exclure l'incidence des profits et pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les montants de la période considérée et de la période précédente ont été ajustés dans le but de refléter ce changement.

2) Comprend la production des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

3) Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Incluent les versements hors trésorerie au titre du régime de réinvestissement des dividendes.

Aux	30 juin 2019	31 déc. 2018
Capacité installée – gaz (MW) ¹	949	949
Capacité installée – énergie renouvelable (MW) ²	1 496	1 496
Total de l'actif	3 673	3 747
Dette à long terme et obligations locatives ³	957	932
Total des passifs non courants	1 217	1 192

1) Compte tenu de la production des centrales alimentées au gaz canadiennes et australiennes.

2) Compte tenu de la capacité installée des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, compte non tenu des projets de parc éolien Big Level et Antrim en construction.

3) Comprend la partie courante.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a augmenté de respectivement 13 millions de dollars et 19 millions de dollars, du fait principalement d'une hausse du BAIIA du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis découlant des participations financières acquises dans Lakeswind et dans Mass Solar en mai 2018, d'une progression du BAIIA aux fins de comparaison du secteur Énergie éolienne au Canada en raison de l'indemnité d'assurance liée à l'incendie d'une tour survenu en 2018 à Summerview ainsi que d'une augmentation des produits des activités ordinaires liés à des éléments écologiques et d'une hausse du BAIIA aux fins de comparaison du secteur Gaz au Canada en raison des incidences favorables du marché.

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont augmenté respectivement de 7 millions de dollars et 4 millions de dollars, en raison surtout de la hausse du BAIIA aux fins de comparaison et de la baisse des charges d'intérêts, ce qui a été en partie contrebalancé par l'augmentation des dépenses d'investissement de maintien, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales, les recouvrements d'assurance et la hausse des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux.

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, les liquidités disponibles à des fins de distribution ont augmenté respectivement de 6 millions de dollars et 2 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés des actifs détenus.

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, le résultat net présenté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a reculé de respectivement 34 millions de dollars et 24 millions de dollars, en raison surtout d'une baisse des produits financiers et des produits d'intérêts liés aux filiales de TransAlta et d'une hausse des pertes de change, en partie contrebalancées par la variation de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta, une augmentation des résultats d'exploitation, une diminution de la charge d'intérêts et une hausse du recouvrement d'impôts découlant de la réduction du taux d'impôt sur le résultat des sociétés en Alberta. La baisse des produits financiers et du produit d'intérêts découle des distributions de 26 millions de dollars et de 36 millions de dollars comptabilisées à titre de remboursements de capital et de rachats en 2019. Voir les rubriques « Instruments financiers » et « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » du présent rapport de gestion pour en savoir plus sur les changements apportés à nos placements.

Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

Acquisition de projets de parc éolien aux États-Unis

Le 20 février 2018, nous avons annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de participations financières dans deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie (« Big Level ») faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans avec Microsoft Corp. et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire (« Antrim ») faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans avec des contreparties détenant des

notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+. La date de mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. Une filiale de TransAlta a acquis Big Level le 1^{er} mars 2018 et Antrim le 28 mars 2019.

Conformément à l'entente conclue avec TransAlta, la société s'attend à financer la totalité des coûts de construction et d'acquisition des projets de parc éolien Big Level et Antrim au moyen de la souscription d'actions privilégiées reflet ou de billets à ordre portant intérêt. Les estimations de coûts ont été révisées à 259 millions de dollars américains en raison de retards attribuables aux conditions météorologiques et de coûts d'interconnexion plus élevés. Ces coûts devraient être financés au moyen de liquidités existantes et du financement donnant droit à des avantages fiscaux.

Le 2 janvier 2019, la société a financé des coûts de construction de 45 millions de dollars (33 millions de dollars américains) du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta.

Le 29 mars 2019, la société a financé l'acquisition et les coûts de construction déjà engagés du projet de parc éolien Antrim de 63 millions de dollars (47 millions de dollars américains) et la retenue définitive sur l'achat de Big Level au coût de 7 millions de dollars (5 millions de dollars américains), en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta.

Le 28 juin 2019, la société a financé les coûts de construction des projets de parc éolien Big Level et Antrim en souscrivant des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim d'un montant en capital de 21 millions de dollars (16 millions de dollars américains).

Rachat d'actions privilégiées obligatoirement rachetables («APOR») et placement en actions privilégiées reflet

La société et TransAlta ont conclu une série de transactions par suite de l'adoption de règles fiscales destinées à lutter contre les montages hybrides en Australie. En janvier 2019, TEA a racheté le solde des APOR (509 millions de dollars australiens) et environ 41 millions de dollars australiens des actions privilégiées de TEA pour une contrepartie en trésorerie. Immédiatement après ces rachats, la société a souscrit des actions privilégiées de 550 millions de dollars australiens d'une filiale de TransAlta qui reflètent les caractéristiques économiques sous-jacentes d'un prêt à terme amortissable que TEA doit rembourser à une autre filiale de TransAlta. Les actions privilégiées reflet donneront droit à des dividendes, tels que déclarés, correspondant aux paiements d'intérêts sur le prêt sous-jacent. Les dividendes, tels que déclarés, et les rachats prévus seront fixés en dollars canadiens jusqu'au 30 juin 2020, aux taux couverts garantis par TransAlta. Les actions sont comptabilisées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Changements au sein de la direction et du conseil d'administration

Le 16 mai 2019, la société a nommé Brent Ward au poste de chef de la direction des finances de TransAlta Renewables. Todd Stack, qui occupait auparavant les fonctions de chef de la direction des finances, a été nommé au poste de chef de la direction des finances de TransAlta Corporation. M. Ward est également directeur général et trésorier de TransAlta Corporation.

Le 1^{er} août 2019, M. David Drinkwater a été nommé à la présidence du conseil d'administration. Le mandat d'Allen Hagerman à la tête du conseil d'administration a pris fin conformément aux modalités définissant le mandat du président; M. Hagerman continue d'agir comme administrateur indépendant au sein du conseil d'administration.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière, avant les variations du fonds de roulement. Les liquidités disponibles aux fins de distribution fournissent aux utilisateurs des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action et les liquidités disponibles à des fins de distribution par action ont été calculés au moyen du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	52	72	183	204
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	19	32	(22)	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement	71	104	161	205
Ajustements :				
Dépenses d'investissement de maintien – actifs détenus	(10)	(7)	(17)	(12)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(4)	–	(4)	–
Produits financiers et produit d'intérêts participations financières ¹	(13)	(59)	(39)	(96)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières ¹	36	35	73	73
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	80	73	174	170
Déduire :				
Remboursements du capital de la dette amortissable	(22)	(22)	(24)	(23)
Remboursement du capital des obligations au titre des contrats de location-financement	(1)	–	(1)	–
Liquidités disponibles à des fins de distribution	57	51	149	147
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	264	252	264	251
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action	0,30	0,29	0,66	0,68
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,22	0,20	0,56	0,59

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers présentés dans le présent rapport de gestion.

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté et du BAIIA aux fins de comparaison :

Trois mois clos le 30 juin 2019

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires	111	–	51	162
Combustible, redevances et autres coûts de vente ¹	18	–	1	19
Marge brute	93	–	50	143
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	24	–	9	33
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	–	1	3
Recouvrements d'assurance	(4)	–	–	(4)
Produits financiers	(13)	13	–	–
Produit d'intérêts	(3)	3	–	–
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(2)	2	–	–
Perte de change	26	(26)	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	63	8	40	111

1) Les montants liés aux participations financières incluent le produit d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Trois mois clos le 30 juin 2018

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison ¹
Produits des activités ordinaires	107	–	47	154
Combustible, redevances et autres coûts de vente ¹	22	–	2	24
Marge brute	85	–	45	130
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	20	–	10	30
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	–	–	2
Produits financiers	(48)	48	–	–
Produit d'intérêts	(11)	11	–	–
Variation de la juste valeur des actifs financiers	5	(5)	–	–
Profit de change	(2)	2	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	119	(56)	35	98

1) Les montants liés aux participations financières incluent le produit d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Six mois clos le 30 juin 2019

	Présentés	Ajustements ¹	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	238	(1)	105	342
Combustible, redevances et autres coûts de vente ²	47	—	3	50
Marge brute	191	(1)	102	292
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	45	—	19	64
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	4	—	1	5
Recouvrements d'assurance	(4)	—	—	(4)
Produits financiers	(39)	39	—	—
Produit d'intérêts	(4)	4	—	—
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(33)	33	—	—
Perte de change	30	(30)	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	192	(47)	82	227

1) Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons passé en revue le BAIIA aux fins de comparaison pour exclure l'incidence des (profits latents) pertes latentes liés à la réévaluation à la valeur de marché.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Six mois clos le 30 juin 2018

	Présentés	Ajustements ¹	Participations financières	Total aux fins de comparaison ¹
Produits des activités ordinaires ¹	232	(1)	95	326
Combustible, redevances et autres coûts de vente ²	50	—	3	53
Marge brute	182	(1)	92	273
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	41	—	20	61
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	4	—	—	4
Produits financiers	(75)	75	—	—
Produit d'intérêts	(22)	22	—	—
Variation de la juste valeur des actifs financiers	4	(4)	—	—
Profit de change	(8)	8	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	238	(102)	72	208

1) Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons passé en revue le BAIIA aux fins de comparaison pour exclure l'incidence des (profits latents) pertes latentes liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les résultats de 2018 ont été modifiés pour refléter ce changement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers et des produits d'intérêts présentés :

Trois mois clos les 30 juin	2019			2018		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	8	32	40	3	32	35
Dépenses d'investissement de maintien	—	(2)	(2)	—	—	—
Charge d'impôt exigible	—	(2)	(2)	—	—	—
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(2)	—	(2)	—	—	—
Divers	—	2	2	—	—	—
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	6	30	36	3	32	35
Remise du produit tiré de la vente de Solomon	—	—	—	—	28	28
Remboursement de capital et rachats	(4)	(22)	(26)	(1)	—	(1)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier sur les produits financiers	—	3	3	(2)	(1)	(3)
Produits financiers et produit d'intérêts	2	11	13	—	59	59

Trois mois clos les 30 juin	2019			2018		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total
Produits financiers	2	11	13	—	48	48
Produit d'intérêts	—	—	—	—	11	11
Total des produits financiers et du produit d'intérêts	2	11	13	—	59	59

1) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar acquis le 31 mai 2018.

Six mois clos les 30 juin	2019			2018		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	18	64	82	8	64	72
Dépenses d'investissement de maintien	(1)	(2)	(3)	(1)	—	(1)
Charge d'impôt exigible	—	(4)	(4)	—	—	—
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	(3)	—	(3)	—	—	—
Divers	—	1	1	—	2	2
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	14	59	73	7	66	73
Remise du produit tiré de la vente de Solomon	—	—	—	—	28	28
Remboursement de capital et rachats	(9)	(27)	(36)	(1)	—	(1)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier sur les produits financiers	1	1	2	(1)	(3)	(4)
Produits financiers et produit d'intérêts	6	33	39	5	91	96

Six mois clos les 30 juin	2019			2018		
	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne et solaire - États-Unis ¹	Gaz - Australie	Total
Produits financiers	6	33	39	5	70	75
Produit d'intérêts	—	—	—	—	21	21
Total des produits financiers et du produit d'intérêts	6	33	39	5	91	96

1) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar acquis le 31 mai 2018.

Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Trois mois clos les 30 juin	2019			2018		
	Actifs détenus	Participations financières	Total	Actifs détenus ¹	Participations financières ²	Total
BAIIA aux fins de comparaison	71	40	111	63	35	98
Charge d'intérêts	(10)	—	(10)	(17)	—	(17)
Dépenses d'investissement de maintien	(10)	(2)	(12)	(7)	—	(7)
Charge d'impôt exigible	—	(2)	(2)	(1)	—	(1)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	(2)	(2)	—	—	—
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(4)	—	(4)	—	—	—
Perte de change réalisée	(2)	—	(2)	(1)	—	(1)
Recouvrements d'assurance	(4)	—	(4)	—	—	—
Divers	3	2	5	1	—	1
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	44	36	80	38	35	73

1) Comprend les résultats du parc éolien Kent Breeze acquis le 31 mai 2018.

2) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar acquis le 31 mai 2018.

Six mois clos les 30 juin	2019			2018		
	Actifs détenus	Participations financières	Total	Actifs détenus ^{1,3}	Participations financières ²	Total ³
BAIIA aux fins de comparaison ³	145	82	227	136	72	208
Charge d'intérêts	(20)	—	(20)	(27)	—	(27)
Dépenses d'investissement de maintien	(17)	(3)	(20)	(12)	(1)	(13)
Charge d'impôt exigible	(1)	(4)	(5)	(3)	—	(3)
Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux	—	(3)	(3)	—	—	—
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(4)	—	(4)	—	—	—
Perte de change réalisée	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Provisions	—	—	—	2	—	2
Recouvrements d'assurance	(4)	—	(4)	—	—	—
Divers	3	1	4	2	2	4
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	101	73	174	97	73	170

1) Comprend les résultats du parc éolien Kent Breeze acquis le 31 mai 2018.

2) Compte tenu du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar acquis le 31 mai 2018.

3) Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons passé en revue le BAIIA aux fins de comparaison pour exclure l'incidence des (profits latents) pertes latentes liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les résultats de 2018 ont été modifiés pour refléter ce changement.

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ont augmenté respectivement de 7 millions de dollars et 4 millions de dollars, en raison surtout de la hausse du BAIIA aux fins de comparaison et de la baisse de la charge d'intérêts, ce qui a été en partie contrebalancé par l'augmentation des dépenses d'investissement de maintien, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales, les recouvrements d'assurance et la hausse des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux. Les recouvrements d'assurance sont déduits du calcul des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés puisque ces recouvrements concernent des réclamations à l'égard du matériel.

Analyse du BAIIA aux fins de comparaison

Les montants présentés dans la section qui suit comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux utilisateurs plus de renseignements qui leur permettent d'évaluer le rendement des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Tous les actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis et du gaz naturel en Australie sont détenus par l'entremise de placements dans une participation financière. Le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les produits financiers comptabilisés dans nos états financiers intermédiaires consolidés résumés font l'objet d'un rapprochement à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Les tableaux suivants présentent les données d'exploitation et le BAIIA aux fins de comparaison par type de source d'énergie :

Trois mois clos les 30 juin	Production d'énergie renouvelable - moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2019	2018	2019	2018
Énergie éolienne - Canada	622	585	621	47	41
Énergie hydroélectrique - Canada	161	159	160	7	7
Énergie éolienne et solaire - États-Unis	132	123	93	8	3
Total - Énergie	915	867	874	62	51
Gaz - Canada		222	281	23	19
Gaz - Australie		453	473	32	32
Siège social		—	—	(6)	(4)
Total		1 542	1 628	111	98

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

Six mois clos les 30 juin	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2019	2018	2019 ²	2018 ²
Énergie éolienne – Canada	1 482	1 413	1 465	106	100
Énergie hydroélectrique – Canada	205	189	202	8	8
Énergie éolienne et solaire – États-Unis	286	266	211	18	8
Total – Énergie	1 973	1 868	1 878	132	116
Gaz – Canada ²		661	590	42	37
Gaz – Australie		919	913	64	64
Siège social		–	–	(11)	(9)
Total		3 448	3 381	227	208

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

2) Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons passé en revue le BAIIA aux fins de comparaison pour exclure l'incidence des (profits latents) pertes latentes liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les résultats de 2018 ont été modifiés pour refléter ce changement.

La production d'énergie renouvelable pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a diminué respectivement de 7 GWh et 10 GWh comparativement à celle des périodes correspondantes de 2018. Cette diminution est surtout attribuable à une baisse des ressources éoliennes et hydrauliques, en partie contrebalancée par les acquisitions de Kent Breeze, de Lakeswind et de Mass Solar en mai 2018 et la mise en service du projet de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills à la mi-octobre 2018.

Énergie éolienne – Canada

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018 ¹	2019	2018 ¹
Production (GWh)	585	621	1 413	1 465
Capacité installée brute (MW)	1 169	1 149	1 169	1 149
Produits des activités ordinaires	56	53	128	125
Redevances et autres coûts de vente	3	3	6	7
Marge brute aux fins de comparaison	53	50	122	118
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	9	7	17	15
Indemnité d'assurance	(4)	–	(4)	–
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	2	3	3
BAIIA aux fins de comparaison	47	41	106	100

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Kent Breeze acquis le 31 mai 2018.

La production pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a diminué respectivement de 36 GWh et 52 GWh comparativement à celle des périodes correspondantes de 2018. Ces diminutions au cours du trimestre et depuis le début de l'exercice découlent principalement d'une baisse des ressources éoliennes en Alberta, en partie contrebalancée par l'acquisition de Kent Breeze le 31 mai 2018 et la mise en service du projet de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills à la mi-octobre 2018.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a augmenté de 6 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2018, du fait essentiellement de l'indemnité d'assurance liée à l'incendie d'une tour survenu en 2018 à Summerview et d'une progression des produits des activités ordinaires liés à des éléments écologiques, ce qui a été en partie contrebalancé par une hausse des charges au titre des

activités d'exploitation, d'entretien et d'administration liée à l'augmentation des coûts au titre des ententes de services à long terme.

Énergie hydroélectrique – Canada

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Production (GWh)	159	160	189	202
Capacité installée brute (MW)	112	112	112	112
Produits des activités ordinaires	10	9	12	12
Redevances et autres coûts de vente	1	1	1	1
Marge brute aux fins de comparaison	9	8	11	11
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	1	1	2	2
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	–	1	1
BAlIA aux fins de comparaison	7	7	8	8

La production pour la période de six mois close le 30 juin 2019 a diminué de 13 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2018, en raison principalement des ressources hydrauliques défavorables en Colombie-Britannique. Malgré la baisse de production, le BAlIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 est demeuré comparable à celui des périodes correspondantes de 2018.

Énergie éolienne et solaire – États-Unis

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019 ¹	2018 ¹
Production (GWh)	123	93	266	211
Capacité installée brute (MW)	211	215	211	215
Produits des activités ordinaires	11	6	24	13
Redevances et autres coûts de vente	–	1	1	1
Marge brute aux fins de comparaison	11	5	23	12
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	2	2	4	4
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	–	1	–
BAlIA aux fins de comparaison	8	3	18	8

1) Compte tenu des résultats du parc éolien Lakeswind et des projets d'énergie solaire Mass Solar acquis le 31 mai 2018. Les projets de parc éolien Big Level et Antrim sont exclus puisqu'ils sont en construction et qu'ils n'ont pas encore été mis en service.

Au 30 juin 2019, le secteur Énergie éolienne et énergie solaire aux États-Unis comprend le parc éolien du Wyoming, le parc éolien Lakeswind et les projets d'énergie solaire Mass Solar.

La production pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a augmenté respectivement de 30 GWh et 55 GWh par rapport à celle des périodes correspondantes de 2018, en raison principalement de l'acquisition de participations financières dans Lakeswind et Mass Solar au deuxième trimestre de 2018.

Le BAlIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a augmenté respectivement de 5 millions de dollars et 10 millions de dollars comparativement à celui des périodes correspondantes de 2018, en raison de l'acquisition de participations financières dans Lakeswind et Mass Solar.

Gaz – Canada

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019 ¹	2018 ¹
Production (GWh)	222	281	661	590
Capacité installée brute (MW)	499	506	499	506
Produits des activités ordinaires ¹	45	45	97	94
Combustible et achats d'électricité	14	18	40	42
Marge brute aux fins de comparaison	31	27	57	52
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	8	8	15	15
BAIIA aux fins de comparaison¹	23	19	42	37

1) Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons passé en revue le BAIIA aux fins de comparaison pour exclure l'incidence des (profits latents) pertes latentes liés à la réévaluation à la valeur de marché. Les résultats de 2018 ont été modifiés pour refléter ce changement.

Le secteur Gaz au Canada est constitué uniquement de la centrale de Sarnia.

La production pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a respectivement diminué de 59 GWh et augmenté de 71 GWh. La diminution de la production pour la période de trois mois close le 30 juin 2019 est principalement liée à la baisse de la demande du marché au cours du deuxième trimestre. L'augmentation de la production pour la période de six mois close le 30 juin 2019 découle d'une hausse de la demande au cours du premier trimestre de 2019, laquelle a plus que contrebalancé le recul de la production au deuxième trimestre. Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a augmenté respectivement de 4 millions de dollars et 5 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2018, en raison surtout des incidences favorables du marché.

Gaz – Australie

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Production (GWh)	453	473	919	913
Capacité installée brute (MW)	450	450	450	450
Produits des activités ordinaires	40	41	81	82
Combustible et achats d'électricité	1	1	2	2
Marge brute aux fins de comparaison	39	40	79	80
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	7	8	15	16
BAIIA aux fins de comparaison	32	32	64	64

3) Incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

La production pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 a respectivement diminué de 20 GWh et augmenté de 6 GWh comparativement à celle des périodes correspondantes de 2018, ce qui est principalement attribuable à l'évolution de la demande de la clientèle. Les contrats en Australie sont des contrats de capacité, et la production n'a pas d'incidence directe sur nos résultats.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 est comparable à celui des périodes correspondantes de 2018, ce qui était prévu étant donné la nature des contrats.

Réglementation et législation environnementale

Se reporter à la rubrique «Contexte d'affaires» du rapport de gestion annuel de 2018, pour obtenir plus de détails sur la réglementation et la législation environnementale qui complètent les faits nouveaux présentés ci-après.

Alberta

Réductions des émissions

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le gouvernement de l'Alberta est passé du règlement *Specified Gas Emitters Regulation* («SGER») à un nouveau règlement intitulé *Carbon Competitiveness Incentive Regulation* («CCIR»). En vertu du CCIR, la conformité réglementaire est passée d'une norme de conformité pour chaque installation à une norme de conformité de rendement de production ou de l'industrie. Le CCIR sera en vigueur jusqu'en 2020 et permettra à toutes les sociétés productrices d'énergie renouvelable qui n'obtiennent pas actuellement de crédits de carbone d'en recevoir pour les périodes annuelles de conformité 2018 et 2019. Les premiers crédits de carbone supplémentaires seront accordés à la mi-2019. Le programme au titre de la CCIR est favorable pour la société du fait que les parcs éoliens qui ne recevaient pas de crédits aux termes des normes précédentes pourront maintenant participer au CCIR.

Le 16 avril 2019, le Parti conservateur uni a remporté les élections provinciales en Alberta avec un gouvernement majoritaire. Le Parti conservateur uni s'est engagé à remplacer le CCIR par un nouveau règlement intitulé *Technology Innovation and Emissions Reduction* («TIER») dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2020.

Les installations dont les émissions dépassent les exigences de réduction établies devront se conformer au TIER de l'une des façons suivantes : 1) en contribuant financièrement au fonds sur le carbone; 2) en réalisant des réductions des émissions à leur installation; 3) en versant les crédits de rendement en matière d'émissions de leurs autres installations; ou 4) en versant les crédits compensatoires d'émissions.

Le gouvernement de l'Alberta a l'intention de présenter un projet de réglementation relatif au TIER et de le faire adopter au cours de la session d'automne afin de remplacer le CCIR par le TIER à compter du 1^{er} janvier 2020. Lorsque la version définitive du TIER aura été établie, le nouveau régime sera soumis au gouvernement fédéral à des fins d'examen. Le processus d'examen pour 2019 devrait prendre fin au cours du quatrième trimestre de 2019.

Examen du marché de l'électricité

Le 24 juillet 2019, le Parti conservateur uni a mis fin au marché de capacité à l'issue de son processus d'examen de 90 jours. Le gouvernement de l'Alberta a indiqué qu'il conservera la structure de marché fondée sur l'énergie seulement. Cette structure de marché devrait favoriser les stratégies actuelles et futures de la société.

Ontario

Règlement visant les grands émetteurs de gaz à effet de serre

Les grands émetteurs de l'Ontario sont actuellement assujettis au système de tarification fondé sur le rendement («STFR») faisant partie du filet de sécurité fédéral, et ils devraient demeurer soumis à cette réglementation au moins jusqu'au prochain examen fédéral en 2022. Le 4 juillet 2019, le gouvernement de l'Ontario a publié la version définitive du règlement provincial sur les Normes de rendement à l'égard des émissions de gaz à effet de serre («NRE»). Les NRE établissent des limites d'émissions de gaz à effet de serre pour les installations assujetties. Les grands émetteurs qui génèrent plus de 50 000 tonnes d'équivalent CO₂ («tonnes d'éq. CO₂») par année seront tenus de respecter les NRE, tandis que les installations dont les émissions annuelles se situent entre 10 000 et 50 000 tonnes d'éq. CO₂ pourront choisir d'y adhérer. Le plafond des émissions de carbone relatives à l'électricité a été fixé à 420 tonnes d'éq. CO₂ par GWh. Une méthode de comptabilisation de l'efficacité carbone des centrales de cogénération fait également partie du programme.

Les installations dont les émissions dépassent les exigences de réduction établies peuvent se conformer de l'une des façons suivantes : 1) en achetant des unités pour émissions excédentaires auprès de l'organisme de réglementation; 2) en réalisant des réductions des émissions à leur installation; 3) en utilisant les unités de rendement à l'égard des émissions générées par les installations dont les émissions sont inférieures à leur limite d'intensité des émissions.

La première période de conformité au NRE débutera le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle l'Ontario sera retiré de la liste des provinces assujetties au système de tarification fondé sur le rendement du gouvernement fédéral.

Examen du marché de l'électricité

L'Ontario met actuellement en œuvre la première phase d'un marché de capacité qui permettra de répondre à la demande et auquel les producteurs non liés par contrat actuels pourront participer. La première vente aux enchères de capacité aura lieu en décembre 2019 pour la période d'obligation de 2020. La centrale de Sarnia est liée par contrat et ne participera pas à la vente aux enchères. Avec le temps, ce marché évoluera pour permettre la participation au moyen d'importations et de capacité non visée par des contrats des installations liées par contrat. La centrale de Sarnia pourra participer aux enchères de 2022 ou des années subséquentes.

L'Ontario prévoit apporter d'importants changements à son marché de l'énergie, notamment par l'adoption d'une tarification différenciée en fonction des points d'accès au réseau (tarification liée à la congestion des réseaux de transport) et la mise en œuvre d'un marché à 24 heures. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les prix dans le sud de l'Ontario où la centrale de Sarnia est située.

Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement, à mener des activités de couverture, et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit.

Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les fonds provenant des activités d'exploitation, notre ligne de crédit et les marchés financiers. Nous utilisons surtout les fonds pour la croissance, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement de maintien, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, et les paiements des intérêts et du capital sur la dette et les dividendes.

Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés du 31 décembre 2018 au 30 juin 2019 :

	Augmentation/ (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(54)	Calendrier des encaissements et décaissements
Créances clients	(17)	Calendrier des encaissements et caractère saisonnier de la production
Charges payées d'avance	5	Calendrier des paiements d'assurance et d'impôt foncier
Immobilisations corporelles nettes	(42)	Charge d'amortissement, cessions et mise hors service d'immobilisations, en partie contrebalancées par des ajouts
Immobilisations incorporelles	(5)	Diminution attribuable à la charge d'amortissement
Actifs au titre du droit d'utilisation	23	Transferts provenant des immobilisations corporelles et des autres actifs et nouveaux actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés aux termes de l'IFRS 16 (voir la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion pour plus de renseignements)
Autres actifs (y compris la partie courante)	114	Financement supplémentaire des coûts de construction de Big Level et des coûts d'acquisition d'Antrim au moyen de billets à ordre
Placements dans des filiales de TransAlta (y compris la partie courante)	(97)	Diminution attribuable aux remboursements de capital et à une baisse de la juste valeur de placements dans TEA et le secteur Énergie éolienne et énergie solaire aux États-Unis, en partie contrebalancée par le placement dans les projets de parc éolien aux États-Unis Big Level et Antrim
Dettes fournisseurs et charges à payer	(10)	Calendrier des paiements et charges à payer
Dette à long terme et obligations locatives (y compris la partie courante)	25	Augmentation des emprunts sur la facilité de crédit et comptabilisation des obligations locatives (voir la rubrique « Modifications comptables » du présent rapport de gestion), en partie contrebalancée par des remboursements prévus du capital des obligations sans recours
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	(92)	Diminution attribuable aux dividendes sur actions ordinaires et aux autres éléments du résultat global découlant de variations non favorables de la juste valeur, contrebalancée en partie par le résultat net et les actions ordinaires émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes

Flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 comparativement à celles des périodes correspondantes de 2018 :

Trois mois clos les 30 juin	2019	2018	Variation	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	50	59	(9)	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	52	72	(20)	Diminution du résultat en trésorerie de 33 millions de dollars et variations favorables du fonds de roulement de 13 millions de dollars
Activités d'investissement	(21)	(197)	176	Diminution des placements dans les filiales de TransAlta de 119 millions de dollars, augmentation du produit des rachats et placements dans des filiales de TransAlta et du remboursement du capital sur ces placements de 25 millions de dollars, diminution des acquisitions de 39 millions de dollars et diminution des ajouts d'immobilisations corporelles de 14 millions de dollars, en partie contrebalancées par des variations non favorables du fonds de roulement de 22 millions de dollars
Activités de financement	(62)	90	(152)	Diminution du produit tiré de l'émission d'actions ordinaires de 144 millions de dollars et diminution des emprunts sur la facilité de crédit de 75 millions de dollars, en partie contrebalancées par une diminution des remboursements du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens de 63 millions de dollars et une diminution des dividendes versés sur actions ordinaires de 5 millions de dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	19	24	(5)	

Six mois clos les 30 juin	2019	2018	Variation	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	73	20	53	
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation	183	204	(21)	Diminution du résultat en trésorerie de 44 millions de dollars et variations favorables du fonds de roulement de 23 millions de dollars
Activités d'investissement	(136)	(203)	67	Augmentation du produit des rachats de placements dans des filiales de TransAlta et du remboursement du capital sur ces placements de 565 millions de dollars, diminution des acquisitions de 39 millions de dollars et diminution des ajouts d'immobilisations corporelles de 11 millions de dollars, en partie contrebalancées par une augmentation des placements dans les filiales de TransAlta de 411 millions de dollars, une augmentation des prêts à recevoir d'une filiale de TransAlta de 115 millions de dollars et des variations non favorables du fonds de roulement de 24 millions de dollars
Activités de financement	(101)	3	(104)	Diminution du produit tiré de l'émission d'actions ordinaires de 144 millions de dollars et diminution des emprunts sur la facilité de crédit de 30 millions de dollars, en partie contrebalancées par une diminution des remboursements du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens de 63 millions de dollars et une diminution des dividendes versés sur actions ordinaires de 9 millions de dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	19	24	(5)	

Dettes et obligations locatives

La dette totalisait 957 millions de dollars au 30 juin 2019, comparativement à 932 millions de dollars au 31 décembre 2018. L'augmentation nette de la dette au 30 juin 2019 s'explique par une augmentation des emprunts sur la facilité de crédit, en partie contrebalancée par des remboursements prévus du capital des obligations sans recours au deuxième trimestre de 2019. De plus, en raison des modifications apportées aux règles comptables, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019, nous avons comptabilisé environ 16 millions de dollars au titre des obligations locatives (voir la rubrique «Modifications comptables» du présent rapport de gestion).

Au cours du deuxième trimestre de 2019, la facilité de crédit a été modifiée afin d'en faire passer le montant de 500 millions de dollars à 700 millions de dollars et d'en reporter la date d'échéance. Au 30 juin 2019, nous disposions d'une facilité de crédit consortiale de 700 millions de dollars consentie aux fins générales de la société, notamment le financement des besoins courants au titre du fonds de roulement, des obligations au titre des dépenses d'investissement de maintien et des occasions de croissance. Au 30 juin 2019, un montant de 200 millions de dollars (165 millions de dollars au 31 décembre 2018) a été prélevé au titre de la facilité sous forme notamment d'emprunts réels. De plus, nous disposons d'une facilité de lettres de crédit à vue non consentie de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 92 millions de dollars ont été émises au 30 juin 2019 (77 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Nous sommes assujettis aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette. Nous respectons toutes ces clauses restrictives.

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du premier trimestre, ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au troisième trimestre de 2019. Au 30 juin 2019, un montant en trésorerie de 13 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières (23 millions de dollars au 31 décembre 2018).

En outre, les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de la trésorerie en dépôt ou de lettres de crédit. Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la société a choisi d'utiliser des lettres de crédit. Par conséquent, aucun montant de liquidités n'était soumis à ces restrictions.

Au 30 juin 2019, la société détenait un montant de 31 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 décembre 2018) de liquidités lié au financement par l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills dans un compte de réserve pour la construction. Les liquidités soumises à restrictions ont été libérées du compte de réserve pour la construction en juillet 2019.

Capital social

Au 30 juin 2019, nous avons environ 264 millions d'actions ordinaires émises et en circulation (263 millions au 31 décembre 2018). Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019, TransAlta Renewables a émis 1,1 million d'actions en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, pour une valeur nette réelle totalisant 14 millions de dollars.

Au 7 août 2019, nous avons environ 265 millions d'actions ordinaires émises et en circulation.

Autres résultats consolidés

Charge d'intérêts

Les composantes de la charge d'intérêts sont présentées ci-dessous :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Intérêts sur la dette à long terme	9	10	18	18
Intérêts sur le prêt de TEA	—	2	—	3
Autres intérêts nets ¹	1	5	2	6
Désactualisation des provisions	1	—	2	1
Charge d'intérêts	11	17	22	28

1) Incluent des lettres de crédit et des commissions de garantie, des commissions d'engagement à l'égard de la facilité de crédit, des autres intérêts et frais bancaires, déduction faite des intérêts incorporés au coût de l'actif.

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, la charge d'intérêts a diminué par rapport à celle des périodes correspondantes de 2018, du fait surtout de la charge d'intérêts sur le prêt de TEA et des autres charges d'intérêts qui avaient été plus élevées en 2018.

Impôts sur le résultat

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, la charge d'impôts sur le résultat a diminué respectivement de 18 millions de dollars et 19 millions de dollars comparativement à celle des périodes correspondantes de 2018. Au deuxième trimestre de 2019, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 18 millions de dollars lié à une réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta, qui est passé de 12 % à 8 %. La baisse du taux d'imposition se fera graduellement comme suit : 11 % à compter du 1^{er} juillet 2019, 10 % à compter du 1^{er} janvier 2020, 9 % à compter du 1^{er} janvier 2021, et 8 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Autres éléments du résultat global

Au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, nous avons comptabilisé une diminution respectivement de 91 millions de dollars et 89 millions de dollars de la variation de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (augmentation respectivement de néant et 4 millions de dollars en 2018). Les variations au cours de la période sont principalement attribuables à la diminution de la juste valeur des placements dans les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA et les actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level et Antrim, de Lakeswind et de Mass Solar. Pour plus d'information sur les placements dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Dépenses d'investissement de maintien

Les montants des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après :

Trois mois clos les 30 juin

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Total
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2019	3	1	—	6	2	12
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2018	1	—	—	6	—	7

Six mois clos les 30 juin

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne et solaire - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Total
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2019	4	2	1	11	2	20
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2018	2	1	1	9	—	13

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, les dépenses d'investissement de maintien ont augmenté respectivement de 5 millions de dollars et 7 millions de dollars par rapport à celles de 2018, en raison surtout des travaux d'entretien courants et des travaux d'entretien d'envergure planifiés dans nos secteurs Gaz au Canada, Gaz en Australie et Énergie éolienne au Canada.

Perspectives pour 2019

Le tableau suivant présente nos prévisions quant aux objectifs financiers clés pour 2019 :

Mesure	Cible
BAILA aux fins de comparaison	Entre 425 millions de dollars et 455 millions de dollars
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	Entre 320 millions de dollars et 350 millions de dollars
Liquidités disponibles à des fins de distribution	Entre 270 millions de dollars et 300 millions de dollars

Activités d'exploitation

Production

En 2019, nous prévoyons que la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne, solaire et hydroélectrique, y compris les actifs détenus au moyen de participations financières, se situera dans une fourchette de 3 600 à 4 000 GWh. Nos centrales alimentées au gaz obtiennent surtout une contrepartie au titre de la capacité. Par conséquent, la production n'est pas un indicateur de rendement important de ces activités.

Flux de trésorerie contractuels

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, la durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos centrales et des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière est d'environ 11 ans.

Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs dans la plupart de nos centrales éoliennes afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation et d'entretien. Les charges au titre des activités d'exploitation et d'entretien dans nos autres centrales éoliennes et hydroélectriques sont gérées en notre nom par TransAlta. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

Exposition aux fluctuations des taux de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos participations financières dans les actifs australiens et les actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis. Les titres acquis auprès de TransAlta et les dividendes s'y rapportant sont libellés en dollars canadiens, en dollars australiens et en dollars américains. TransAlta fournit à la société une protection contre les fluctuations des taux de change sur les flux de trésorerie des actifs australiens jusqu'au 30 juin 2020. Tout changement apporté à nos placements à l'étranger ou à notre dette libellée en monnaies étrangères pourrait modifier notre exposition. Nos autres actifs sont tous situés au Canada. Nous pourrions acheter du matériel auprès de fournisseurs étrangers dans diverses devises en vue de projets d'immobilisations futurs, ce qui pourrait entraîner une exposition aux fluctuations de la valeur du dollar canadien relativement aux monnaies concernées.

Notre stratégie consiste à atténuer le risque de change des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères pour nous permettre de respecter les exigences en matière de dividendes. Les flux de trésorerie liés aux actifs australiens sont principalement couverts en vertu d'ententes avec TransAlta. De plus, nous avons conclu des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars américains qui sont principalement liés aux actifs du secteur Énergie éolienne et énergie solaire aux États-Unis.

Charge d'intérêts

La charge d'intérêts pour 2019, y compris l'incidence de la charge d'intérêts liée aux obligations locatives, devrait être semblable à celle de 2018. Notre entente de crédit consortiale nous donne accès à des emprunts directs à un taux d'intérêt variable. En juin 2019, le montant de la facilité de crédit consortiale a été porté à 700 millions de dollars. Par conséquent, nous avons une certaine exposition au risque de taux d'intérêt, et les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur le montant de la charge d'intérêts nette engagée.

Dette nette, situation de trésorerie et sources de financement

En cas de baisse des volumes d'énergie éolienne, des ressources hydroélectriques, des ressources d'énergie solaire ou en cas de coûts d'entretien imprévus, nous pourrions avoir besoin de liquidités supplémentaires dans l'avenir. Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates en vertu de notre facilité de crédit.

Impôts sur le résultat

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi devrait être de 26 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers pays et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

L'échéance prévue par la société pour l'impôt à payer est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que cette échéance arrive de façon prématurée par rapport à notre projection actuelle d'environ deux ans à l'égard de nos actifs détenus. Plus particulièrement, l'échéance que nous avons prévue pour l'impôt à payer est assujettie au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales. Si nos impôts devenaient exigibles plus tôt, il pourrait en résulter une diminution de nos liquidités disponibles à des fins de distribution et de nos dividendes.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement de maintien

Nos dépenses d'investissement de maintien sont composées de dépenses d'investissement courantes liées au maintien de la capacité de production existante de nos centrales. Les centrales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières engagent également des dépenses d'investissement de maintien. Bien que nous ne soyons pas tenus de financer ces dépenses, elles réduisent les produits financiers que nous tirons de ces investissements.

Pour 2019, le total estimatif des dépenses d'investissement de maintien au chapitre des actifs dont nous sommes propriétaires et des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière varie de 30 millions de dollars à 40 millions de dollars. Nous prévoyons également des dépenses d'investissement liées à la productivité d'environ 5 millions de dollars.

Projets de parc éolien aux États-Unis

En avril 2018, nous avons conclu une convention d'apport avec plusieurs filiales de TransAlta relativement au financement de la construction et à d'autres dépenses d'investissement des projets de parc éolien Big Level et Antrim. Les estimations de coûts de ces projets ont été révisées à 259 millions de dollars américains, en raison de retards attribuables aux conditions météorologiques et de coûts d'interconnexion plus élevés. Au 30 juin 2019, nous avons investi environ 149 millions de dollars américains. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'information.

Financement

Le financement des dépenses d'investissement devrait être assuré principalement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des opérations sur les marchés financiers et de notre facilité de crédit.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous pouvons être partie à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires. Même si nous ne sommes pas directement impliqués dans le litige en cours avec FMG concernant la résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés des participations financières de la société dans les actifs australiens. Selon les principes comptables IFRS, nous et TransAlta, à titre de propriétaires directs de la centrale de South Hedland, ne sommes pas autorisés à comptabiliser les incidences financières de tout actif ou profit éventuel avant que leur réalisation ne soit pratiquement certaine. TransAlta a construit la centrale de South Hedland pour environ 570 millions de dollars et la centrale devait permettre de générer un BAIIA annuel d'environ 80 millions de dollars. Notre placement dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. TransAlta comptabilisera toute incidence financière découlant du litige uniquement lorsque celui-ci sera réglé. Nous comptabilisons les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur nos placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisées par TransAlta.

En outre, un deuxième litige implique la réclamation de FMG à l'endroit de TransAlta quant à la cession de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclame certains montants relativement à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclame le remboursement de certains coûts.

Instruments financiers

Se reporter à la note 12 de nos plus récents états financiers consolidés annuels et à la note 8 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 pour plus de renseignements sur les instruments financiers. Se reporter également à la rubrique « Instruments financiers » du rapport de gestion de notre plus récent rapport annuel pour plus de renseignements.

Notre profil et nos pratiques de gestion du risque n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2018, à l'exception de ce qui suit : en 2019, notre placement en APOR de TEA, qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, a été racheté et nous avons investi dans des actions privilégiées d'une filiale de TransAlta lesquelles reflètent les caractéristiques économiques sous-jacentes d'un prêt à terme amortissable détenu par TEA auprès d'une autre filiale de TransAlta et qui sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net. Au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, nous avons comptabilisé une augmentation respectivement de 2 millions de dollars et 33 millions de dollars au titre de la juste valeur dans le résultat net. Cette augmentation s'explique principalement par des taux d'intérêt plus faibles que prévu sur le marché australien.

Au 30 juin 2019, les instruments financiers de niveau III étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 824 millions de dollars (918 millions de dollars au 31 décembre 2018). La diminution est principalement attribuable aux variations de la juste valeur, aux pertes de change et aux remboursements du capital sur les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA et les actions privilégiées reflet du parc éolien du Wyoming et du projet solaire Mass Solar, ce qui a été en partie contrebalancé par l'émission d'actions privilégiées de Big Level et Antrim.

Se reporter aux notes 5 et 8 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019 pour en savoir plus sur ces placements et ces évaluations de la juste valeur.

Opérations et soldes avec les parties liées

Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta, à l'exception des montants mentionnés à la rubrique « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » du présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Produits tirés des CAÉ de TransAlta	8	9	15	18
Produits tirés des éléments écologiques ¹	8	—	9	1
Produits financiers tirés des placements liés aux filiales de	13	48	39	75
Produits d'intérêts tirés des placements liés aux filiales de TransAlta et des prêts à ces filiales	2	11	2	21
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux ²	4	4	8	8
Achats de gaz naturel	—	2	6	5
Profits (pertes) sur cessions de swaps sur l'électricité (financier)	(1)	—	(1)	—
Charge d'intérêts sur le prêt de TEA	—	2	—	3
Frais d'optimisation des actifs ³	—	—	1	1

1) La valeur des éléments écologiques a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers.

2) Incluent la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de Sarnia de la société. La centrale de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent les suivants :

Aux	30 juin 2019	31 déc. 2018
Créances clients	27	41
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	6	11
Dividendes à verser	38	38
Placements dans des filiales de TransAlta	1 398	1 495
Billets à ordre à recevoir de Big Level et d'Antrim ¹	136	23
Lettres de crédit émises par TransAlta au nom de la société ²	—	1
Garanties fournies par TransAlta au nom de la société ²	294	106
Frais de gestion payés d'avance à long terme	2	2
Garantie d'indemnisation fournie par la société à TransAlta ²	514	538

1) Comprend le produit d'intérêts à recevoir.

2) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

Modifications comptables

Estimations comptables critiques

Les estimations comptables critiques établies sont comparables à celles énoncées au rapport de gestion de notre plus récent rapport annuel, en date du 31 décembre 2018.

Modifications comptables de l'exercice considéré

La société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* («IFRS 16») le 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives pour tous les contrats auxquels s'applique la norme. Auparavant, la société déterminait à la date de passation du contrat si celui-ci constituait ou renfermait un contrat de location en vertu de l'IAS 17, *Contrats de location* («IAS 17») ou l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, du Comité d'interprétation des IFRS. Au moment de la transition, la société a choisi d'appliquer l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont présentées selon l'IAS 17.

À la première application de l'IFRS 16, la société s'est prévaluée des mesures de simplification permises par la norme ci-après :

- Exemptions permettant de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives relatives aux contrats de location à court terme dont la durée résiduelle est d'au plus 12 mois au 1^{er} janvier 2019 et aux contrats de location dont l'objet sous-jacent est de faible valeur.
- Exclusion des coûts directs initiaux aux fins de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application.
- Utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui renferme des options de prolongation ou de résiliation.
- Évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement au contrat de location immédiatement avant la date de la première application.

Par conséquent, nous avons comptabilisé 16 millions de dollars d'actifs au titre du droit d'utilisation et 16 millions de dollars au titre des obligations locatives, se rapportant surtout aux contrats de location de terrains de certains parcs éoliens et centrales hydroélectriques, et à des bâtiments. Les actifs au titre du droit d'utilisation ont également augmenté de 7 millions de dollars par suite du reclassement des actifs existants au titre des contrats de location-financement.

Se reporter à la note 2 des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires de la société pour une analyse plus détaillée des méthodes comptables de la société et l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur les états financiers.

Principales informations trimestrielles

	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
Produits des activités ordinaires	90	140	127	111
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	12	93	76	31
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	78	103	131	52
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	67	108	94	80
Liquidités disponibles à des fins de distribution	65	85	92	57
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,05	0,35	0,29	0,12
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,25	0,32	0,35	0,22

	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018
Produits des activités ordinaires	91	134	125	107
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(73)	33	66	65
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	87	30	132	72
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	70	111	97	73
Liquidités disponibles à des fins de distribution	70	88	96	51
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	(0,30)	0,13	0,26	0,26
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,29	0,35	0,38	0,20

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille, des produits et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres. En avril 2018, nous avons acquis des participations financières dans le projet de parc éolien aux États-Unis Big Level et, en mai 2018, nous avons acquis directement Kent Breeze et fait l'acquisition de participations financières dans le parc éolien Lakeswind et les projets d'énergie solaire Mass Solar. En mars 2019, nous avons acquis une participation économique dans le projet de parc éolien Antrim aux États-Unis. Notre résultat après ces placements tient compte de diverses incidences liées aux instruments financiers :

- La variation positive de la juste valeur des instruments financiers relatifs au placement en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable de TEA aux premier et deuxième trimestres de 2019.
- Les profits de change sur les instruments libellés en dollars australiens au premier trimestre de 2018 et au quatrième trimestre de 2017, et les pertes aux premier et deuxième trimestres de 2019, aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2018 et au troisième trimestre de 2017.
- Les profits de change sur les instruments libellés en dollars américains au premier trimestre de 2019, aux premier, deuxième et quatrième trimestres de 2018 et au quatrième trimestre de 2017, et les pertes au deuxième trimestre de 2019, au troisième trimestre de 2018 et au troisième trimestre de 2017.
- Aux troisième et quatrième trimestres de 2017, nous avons comptabilisé une dépréciation des actions privilégiées reflet australiennes. Avec l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net.

Contrôles et procédures

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière («CIIF») pertinent et de contrôles et procédures de communication de l'information («CPCI»). Le CIIF et les CPCI depuis notre plus récent rapport de gestion annuel en date du 31 décembre 2018 n'ont fait l'objet d'aucun changement ayant eu une incidence importante ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur notre CIIF et nos CPCI.

Le CIIF est un cadre conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction s'est appuyée sur le cadre intégré de contrôle interne publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («cadre de travail de 2013») pour évaluer l'efficacité du CIIF de la société.

Les CPCI désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les CPCI comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour nous assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est consignée et communiquée à la direction, y compris notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à notre obligation de communication de l'information.

Ensemble, les cadres que constituent le CIIF et les CPCI fournissent un contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information. En concevant et en évaluant notre CIIF et nos CPCI, la direction reconnaît que tous les contrôles et procédures, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable pour ce qui est d'atteindre les objectifs souhaités en matière de contrôle et, par conséquent, ne permettent pas nécessairement de prévenir ou de détecter toutes les anomalies. De plus, l'efficacité du CIIF est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures varie.

La direction a évalué, avec la participation de notre chef de la direction et de notre chef de la direction des finances, l'efficacité de notre CIIF et de nos CPCI à la fin de la période visée par le présent rapport. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances ont conclu que, en date du 30 juin 2019, fin de la période visée par le présent rapport, notre CIIF et nos CPCI étaient efficaces.

TransAlta Renewables Inc.

Comptes de résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Non audité	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Produits des activités ordinaires (note 4)	108	95	233	206
Incitatifs gouvernementaux	3	5	5	10
Produits tirés des contrats de location (note 2)	—	7	—	16
Total des produits des activités ordinaires	111	107	238	232
Combustible, redevances et autres coûts	18	22	47	50
Marge brute	93	85	191	182
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	24	20	45	41
Amortissement	32	30	63	60
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	2	4	4
Recouvrement d'assurance	(4)	—	(4)	—
Résultats d'exploitation	39	33	83	77
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta (note 5)	13	48	39	75
Produit d'intérêts (note 6)	3	11	4	22
Charge d'intérêts (note 6)	(11)	(17)	(22)	(28)
Variation de la juste valeur des actifs financiers (note 5)	2	(5)	33	(4)
Profit (perte) de change	(26)	2	(30)	8
Résultat avant impôts sur le résultat	20	72	107	150
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (note 7)	(12)	6	(2)	17
Résultat net	32	66	109	133
Résultat net attribuable :				
Aux porteurs d'actions ordinaires	31	65	107	131
À la participation ne donnant pas le contrôle	1	1	2	2
	32	66	109	133
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions) (note 13)				
	264	252	264	251
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,12	0,26	0,41	0,52

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

États du résultat global consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Non audité	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Résultat net	32	66	109	133
Autres éléments du résultat global				
Profits sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	–	(1)	–	–
Variation nette de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta (note 5)	(91)	1	(89)	4
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(91)	–	(89)	4
Autres éléments du résultat global	(91)	–	(89)	4
Total du résultat global	(59)	66	20	137
Total du résultat global attribuable :				
Aux porteurs d'actions ordinaires	(60)	65	18	135
À la participation ne donnant pas le contrôle	1	1	2	2
	(59)	66	20	137

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

États de la situation financière consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Non audité	30 juin 2019	31 déc. 2018 ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	73
Créances clients	98	115
Liquidités soumises à restrictions (note 12)	31	31
Charges payées d'avance	7	2
Stocks	6	6
Partie courante des autres actifs (note 11)	136	23
Partie courante des placements dans des filiales de TransAlta (note 5)	18	–
	315	250
Immobilisations corporelles (note 9)		
Coût	2 846	2 842
Amortissement cumulé	(1 069)	(1 023)
	1 777	1 819
Actifs au titre du droit d'utilisation (notes 2 et 10)	23	–
Immobilisations incorporelles	119	124
Autres actifs (note 11)	43	42
Placements dans des filiales de TransAlta (note 5)	1 380	1 495
Actifs d'impôt différé	16	17
Total de l'actif	3 673	3 747
Dettes fournisseurs et charges à payer	37	47
Dividendes à verser (note 13)	62	62
Passifs de gestion du risque (note 8)	1	1
Tranche courante de la dette à long terme et des obligations locatives (notes 2 et 12)	50	49
	150	159
Dette à long terme et obligations locatives (notes 2 et 12)	907	883
Passifs sur contrat	6	6
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions	48	44
Produits différés	1	1
Passifs d'impôt différé	255	258
Total du passif	1 367	1 351
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 13)	3 025	3 011
Déficit	(584)	(567)
Cumul des autres éléments du résultat global	(178)	(89)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 263	2 355
Participation ne donnant pas le contrôle	43	41
Total des capitaux propres	2 306	2 396
Total du passif et des capitaux propres	3 673	3 747

1) Se reporter à la note 2 B) pour obtenir des renseignements sur le reclassement touchant les périodes antérieures.

Engagements et éventualités (note 14)

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

États des variations des capitaux propres consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Six mois clos le 30 juin 2019

Non audité	Actions ordinaires	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2018	3 011	(567)	(89)	2 355	41	2 396
Résultat net	—	107	—	107	2	109
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta (note 5)	—	—	(89)	(89)	—	(89)
Total du résultat global	—	107	(89)	18	2	20
Dividendes sur actions ordinaires (note 13)	—	(124)	—	(124)	—	(124)
Régime de réinvestissement des dividendes (note 13)	14	—	—	14	—	14
Solde au 30 juin 2019	3 025	(584)	(178)	2 263	43	2 306

Voir les notes jointes.

Six mois clos le 30 juin 2018

Non audité	Actions ordinaires	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2017	2 854	(701)	8	2 161	36	2 197
Incidence des changements à la méthode comptable						
Reclassement de la dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente dans le cumul des autres éléments du résultat global	—	137	(137)	—	—	—
Ajustements de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	—	3	—	3	—	3
Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2018	2 854	(561)	(129)	2 164	36	2 200
Résultat net	—	131	—	131	2	133
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta (note 5)	—	—	4	4	—	4
Total du résultat global	—	131	4	135	2	137
Conclusion d'un appel public à l'épargne	145	—	—	145	—	145
Dividendes sur actions ordinaires	—	(121)	—	(121)	—	(121)
Acquisitions	—	3	—	3	—	3
Solde au 30 juin 2018	2 999	(548)	(125)	2 326	38	2 364

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Non audité	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Activités d'exploitation				
Résultat net	32	66	109	133
Amortissement	32	30	63	60
Désactualisation des provisions (note 6)	1	—	2	1
Charge d'impôt différé (note 7)	(12)	5	(3)	14
Variation de la juste valeur des actifs financiers (note 5)	(2)	5	(33)	4
(Profit latent) perte latente de change	24	(3)	28	(9)
Profit latent sur les activités de gestion du risque	—	—	(1)	(1)
Provisions	—	—	—	2
Autres éléments sans effet de trésorerie	(4)	1	(4)	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations du fonds de roulement	71	104	161	205
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(19)	(32)	22	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	52	72	183	204
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(9)	(23)	(17)	(28)
Prêts à une filiale de TransAlta (note 11)	—	—	(115)	—
Produit tiré de la vente d'actifs	—	1	—	1
Produit des rachats des placements dans des filiales de TransAlta et remboursement du capital sur ceux-ci (note 5)	26	1	566	1
Placements dans des filiales de TransAlta (note 5)	(21)	(140)	(551)	(140)
Acquisitions (note 3)	—	(39)	—	(39)
Recouvrement d'indemnités d'assurance de biens	4	—	4	—
Profit réalisé sur les instruments financiers	—	—	1	—
Avances - prêt à recevoir	(4)	—	(4)	—
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	(18)	4	(21)	3
Divers	1	(1)	1	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(21)	(197)	(136)	(203)
Activités de financement				
Augmentation nette des emprunts sur une facilité de crédit (note 12)	16	91	34	64
Remboursements du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens et du prêt de TEA	—	(63)	—	(63)
Remboursements de la dette à long terme	(22)	(22)	(24)	(23)
Produit net tiré de l'émission d'actions ordinaires	—	144	—	144
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 13)	(55)	(60)	(110)	(119)
Obligations locatives liées à des contrats de location-financement - remboursement du capital	(1)	—	(1)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(62)	90	(101)	3
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(31)	(35)	(54)	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	50	59	73	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	19	24	19	24
Impôts sur le résultat au comptant payés	—	2	1	3
Intérêts au comptant payés	15	18	20	22

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés résumés

(Non audité)

(Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Historique et méthodes comptables

A. La société

TransAlta Renewables Inc. (collectivement avec ses filiales «TransAlta Renewables» ou la «société»), une filiale de TransAlta Corporation («TransAlta»), détient et exploite 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens et une centrale au gaz, d'une capacité de production brute totalisant 1 774 mégawatts («MW»), et détient des participations financières dans le parc éolien de 140 MW au Wyoming, le parc éolien Lakeswind («Lakeswind») de 50 MW, les centrales d'énergie solaire Mass Solar («Mass Solar») de 21 MW, les projets de parc éolien aux États-Unis Big Level de 90 MW («Big Level») et Antrim de 29 MW («Antrim») (se reporter à la note 3) et dans des actifs de production australiens alimentés au gaz de 450 MW, y compris dans un gazoduc de 270 kilomètres, de TransAlta. Le siège social de la société est situé à Calgary, en Alberta.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés par la direction conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire* («IAS 34»), en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées dans les plus récents états financiers consolidés annuels de la société, à l'exception de ce qui est présenté à la note 2 A). Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations incluses dans les états financiers consolidés annuels de la société. Par conséquent, ces états financiers consolidés résumés doivent être lus avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la société disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires comprennent les comptes de la société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont présentés à la juste valeur.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires reflètent tous les ajustements qui consistent en des ajustements et charges récurrents réguliers et qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires pour une présentation fidèle des résultats. Les résultats de la société sont en partie à caractère saisonnier en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques annuelles. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la plupart de leurs produits durant les mois de printemps et d'été alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. Inversement, les vents sont plus forts généralement durant les mois froids et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires a été reçue du comité d'audit et de nomination pour le compte du conseil d'administration le 7 août 2019.

C. Utilisation d'estimations et de jugements importants

La préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires selon l'IAS 34 exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements. Se reporter à la note 2 Q) des états financiers consolidés annuels les plus récents de la société pour une analyse plus détaillée des principaux jugements comptables et des principales sources d'incertitude qui ont une incidence sur les estimations.

La société a dû faire preuve de jugement au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019 relativement à l'évaluation des dividendes à titre de revenu ou de remboursement de capital, comme suit :

La société touche des dividendes au titre de ses placements dans des actions privilégiées qui reflètent des montants ajustés de TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd («TEA»), des actions privilégiées de TEA, des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable (se reporter à la note 3) et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Lakeswind et de Mass Solar. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur, à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite. Aux premier et deuxième trimestres de 2019, la société a déterminé qu'une partie du dividende gagné au cours de ces trimestres sur les actions privilégiées reflète du parc éolien du Wyoming et de Mass Solar a constitué un remboursement de capital et que le dividende gagné au cours du deuxième trimestre sur les actions privilégiées reflète de TEA a constitué un remboursement de capital.

La société a dû faire preuve de jugement au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019 relativement au classement des placements dans des titres de capitaux propres de TransAlta, comme suit :

La société investit dans des actions privilégiées reflète qui peuvent présenter des caractéristiques à la fois des instruments de capitaux propres et des instruments d'emprunt (les «instruments hybrides»). Par conséquent, la société doit faire preuve de jugement pour déterminer si une action privilégiée reflète constitue un instrument de capitaux propres, un instrument d'emprunt ou un instrument hybride et ainsi décider si les variations de la juste valeur doivent être comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta qui reflètent le prêt à terme amortissable (se reporter à la note 5) a été effectué au premier trimestre de 2019. La société a établi que les actions constituent des instruments hybrides puisqu'elles comportent une option de rachat et devaient par conséquent être classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. Modifications comptables

A. Modifications comptables de l'exercice considéré

La société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* («IFRS 16») le 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives pour tous les contrats auxquels s'applique la norme. Auparavant, la société déterminait à la date de passation du contrat si celui-ci constituait ou renfermait un contrat de location en vertu de l'IAS 17, *Contrats de location* («IAS 17») ou de l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, du Comité d'interprétation des IFRS. En conséquence de l'adoption de l'IFRS 16, la société a modifié sa méthode comptable relative à la comptabilisation des contrats de location, laquelle est présentée ci-après.

Au moment de la transition, la société a choisi d'appliquer l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont présentées selon l'IAS 17. Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés les plus récents de la société pour obtenir des renseignements sur sa méthode comptable précédente.

À la première application de l'IFRS 16, la société s'est prévaluée des mesures de simplification permises par la norme ci-après :

- Exemptions permettant de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives relatives aux contrats de location à court terme dont la durée résiduelle est d'au plus 12 mois au 1^{er} janvier 2019 et aux contrats de location dont l'objet sous-jacent est de faible valeur.
- Exclusion des coûts directs initiaux aux fins de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application.
- Utilisation des connaissances acquises *a posteriori* pour déterminer la durée d'un contrat de location qui renferme des options de prolongation ou de résiliation.
- Évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement au contrat de location immédiatement avant la date de la première application.

Incidence sur les états financiers

Preneur

La société a comptabilisé l'incidence cumulative de l'application initiale de la norme en consignnant un actif au titre du droit d'utilisation en fonction de l'obligation locative correspondante évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyer qui n'ont pas été encore été versés, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société (ou le taux d'intérêt implicite du contrat), appliqué aux obligations locatives au 1^{er} janvier 2019. Le taux moyen pondéré appliqué aux obligations locatives, le 1^{er} janvier, était de 6,3 %. Au moment de l'adoption, la société a comptabilisé des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation totalisant 16 millions de dollars.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements de la société découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018, tels que déjà présentés dans les états financiers consolidés annuels de la société, et des obligations locatives comptabilisées à l'application initiale de l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

	Total
Engagements découlant de contrats de location simple non résiliables présentés au 31 décembre 2018	32
Ajouter : options de prolongation et de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer	2
	34
Actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	(18)
Obligation locative comptabilisée au 1^{er} janvier 2019	16

Les actifs au titre du droit d'utilisation associés à ces obligations ont été évalués au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer relatif au contrat de location comptabilisé à l'état de la situation financière. Le 1^{er} janvier 2019, la société a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation de 23 millions de dollars, dont une tranche de 16 millions de dollars au titre de contrats de location comptabilisés pour la première fois et une autre de 7 millions de dollars transférée des immobilisations corporelles et autres actifs au titre d'un contrat de location-financement préexistant.

Se reporter à l'analyse ci-dessous et à la note 10 pour en savoir plus sur les contrats de location de la société.

Bailleur

À l'adoption de l'IFRS 16, la société a déterminé que les contrats à long terme visant la vente d'électricité produite par certaines centrales éoliennes et hydroélectriques ne répondent pas à la définition d'un contrat de location. Par conséquent, les produits tirés de ces contrats, auparavant comptabilisés comme un contrat de location-exploitation, sont maintenant comptabilisés, depuis le 1^{er} janvier 2019, selon l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Aucune modification n'a été apportée au rythme de comptabilisation des produits des activités ordinaires. Des passifs sur contrats aux termes de l'IFRS 15 d'un montant de 6 millions de dollars se rapportent à l'un des contrats.

Incidence de la nouvelle définition d'un contrat de location

Le changement de définition applicable à un contrat de location a trait principalement au concept de contrôle. Selon l'IFRS 16, un contrat contient un contrat de location lorsqu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La société a appliqué la définition d'un contrat de location ainsi que les lignes directrices connexes indiquées dans l'IFRS 16 à tous les contrats de location existant au 31 décembre 2018. En préparation à l'application initiale de l'IFRS 16, tous les arrangements contractuels pertinents ont été examinés afin de déterminer si chacun des contrats répond à la nouvelle définition d'un contrat de location.

Incidence sur la comptabilisation par le preneur

Pour tous les contrats répondant à la définition d'un contrat de location selon l'IFRS 16 dans lesquels la société intervient en tant que preneur et qui ne répondent pas aux critères d'exemption applicables aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la société :

- comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives dans l'état de la situation financière consolidé, initialement évalués à la valeur actualisée des paiements de loyer restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société ou du taux d'intérêt implicite dans le contrat;
- comptabilise l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative dans le compte de résultat consolidé;
- comptabilise les remboursements de principal sur les obligations locatives à titre d'activités de financement et les paiements d'intérêts sur les obligations locatives comme activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés.

Pour les contrats de location à court terme ou les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la société comptabilise les paiements de loyer en tant que charges d'exploitation. Les paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation, et sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour les nouveaux contrats de location conclus après le 1^{er} janvier 2019, l'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au montant de l'obligation locative, puis ajusté des paiements versés à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts qui devront être engagés pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu, déduction faite des avantages incitatifs à la location.

Pour les nouveaux contrats de location conclus après le 1^{er} janvier 2019, l'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actuelle des paiements de loyer qui ne sont pas versés à l'entrée en vigueur et actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal de la société ou du taux implicite de l'obligation. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyer à recevoir en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou en cas de changement dans l'estimation ou l'évaluation par la société de son intention d'exercer une option de prolongation, de résiliation ou d'achat. Un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

La durée du contrat de location comprend les intervalles visés par toute option de prolongation que la société a la certitude raisonnable d'exercer et ceux visés par toute option de résiliation d'un contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété de l'actif sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'intention de la société d'exercer l'option d'achat, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Incidence sur la comptabilité des bailleurs

L'IFRS 16 ne modifie pas de façon importante la comptabilité des bailleurs. Aux termes de l'IFRS 16, le bailleur continue de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement ou de contrats de location simple et de comptabiliser ces deux types de contrats différemment.

Les contrats de location pour lesquels la société est le bailleur sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Si les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, le contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

B. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net présenté antérieurement.

3. Événements importants

Projets de parc éolien aux États-Unis

Le 20 février 2018, la société a conclu une entente visant l'acquisition de participations dans deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie («Big Level») faisant l'objet d'un contrat d'achat d'électricité («CAÉ») de 15 ans avec Microsoft Corp et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire («Antrim») faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans avec des contreparties détenant des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+. La mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. Une filiale de TransAlta a acquis Big Level le 1^{er} mars 2018 et Antrim le 28 mars 2019.

Le 2 janvier 2019, la société a financé des coûts de construction de 45 millions de dollars (33 millions de dollars américains) du projet de parc éolien Big Level en souscrivant un billet à ordre portant intérêt émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta.

Le 29 mars 2019, la société a financé l'acquisition du projet de parc éolien Antrim et les coûts de construction connexes déjà engagés pour un montant de 63 millions de dollars (47 millions de dollars américains) ainsi que le paiement de la retenue définitive sur le prix d'achat de Big Level de 7 millions de dollars (5 millions de dollars américains), en souscrivant un billet à

ordre portant intérêt émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta. Se reporter à la note 11 pour de plus amples renseignements sur les modalités des billets à ordre.

Le 28 juin 2019, la société a financé les coûts de construction des projets de parc éolien Big Level et Antrim en souscrivant des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim d'un montant en capital de 21 millions de dollars (16 millions de dollars américains).

Rachat d'actions privilégiées obligatoirement rachetables (APOR) et placement en actions privilégiées reflet

La société et TransAlta ont conclu une série de transactions par suite de l'adoption de règles fiscales destinées à lutter contre les montages hybrides en Australie. En janvier 2019, TEA a racheté le solde des APOR de 509 millions de dollars australiens et à hauteur d'environ 41 millions de dollars australiens d'actions privilégiées de TEA pour une contrepartie en trésorerie. Immédiatement après ces rachats, la société a souscrit des actions privilégiées d'une filiale de TransAlta pour un montant de 550 millions de dollars australiens qui reflètent les caractéristiques économiques sous-jacentes d'un prêt à terme amortissable détenu par TEA auprès d'une autre filiale de TransAlta. Les actions privilégiées reflet donneront droit à des dividendes, tels que déclarés, correspondant plus ou moins aux paiements d'intérêts sur le prêt sous-jacent. Pour plus d'information, se reporter à la note 5.

4. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires de la société sont dérivés de la vente d'électricité, de capacité et d'éléments écologiques. Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont présentés ci-après :

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Total
Trois mois clos le 30 juin 2019				
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	53	10	44	107
Autres produits des activités ordinaires	—	—	1	1
Produits des activités ordinaires	53	10	45	108

Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires

À un moment précis	7	—	—	7
Au fil du temps	46	10	44	100
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	53	10	44	107

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Total
Six mois clos le 30 juin 2019				
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	123	12	96	231
Autres produits des activités ordinaires	—	—	2	2
Produits des activités ordinaires	123	12	98	233

Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires

À un moment précis	10	—	—	10
Au fil du temps	113	12	96	221
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	123	12	96	231

Trois mois clos le 30 juin 2018	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	42	7	45	94
Autres produits des activités ordinaires	1	—	—	1
Produits des activités ordinaires	43	7	45	95
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires				
À un moment précis	—	—	—	—
Au fil du temps	42	7	45	94
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	42	7	45	94

Six mois clos le 30 juin 2018	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	101	9	94	204
Autres produits des activités ordinaires	1	—	1	2
Produits des activités ordinaires	102	9	95	206
Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires				
À un moment précis	3	—	—	3
Au fil du temps	98	9	94	201
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	101	9	94	204

5. Produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Les produits financiers liés aux filiales de TransAlta englobent les produits tirés des différentes participations qui, dans leur ensemble et au fil du temps, fournissent indirectement à la société des flux de trésorerie qui reflètent ceux de TEA et du parc éolien du Wyoming de TransAlta et, depuis le 31 mai 2018, de Lakeswind et de Mass Solar.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées de TEA	—	1	1	3
Produits d'honoraires tirés des garanties indirectes au titre des obligations de TEA	3	2	6	6
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	—	45	11	61
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable	8	—	15	—
Produits financiers liés à TEA	11	48	33	70
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar	1	—	3	—
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind	1	—	2	—
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming	—	—	1	5
Total des produits financiers	13	48	39	75
Produits financiers liés à TEA	11	48	33	70
Produit d'intérêts tirés du placement en actions privilégiées obligatoirement rachetables de TEA (note 6)	—	11	—	21
Total des produits liés à TEA	11	59	33	91

Le résumé des placements dans des filiales de TransAlta est comme suit :

Aux	30 juin 2019	31 déc. 2018
Placement en APOR	—	489
Placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	553	637
Placement en actions privilégiées de TEA	48	88
Placement en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable	526	—
Total des placements dans des filiales liées à TEA	1 127	1 214
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim	61	42
Placement en actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Mass Solar	63	69
Placement en actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Lakeswind	31	33
Placement en actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming	116	137
Total des placements dans des filiales de TransAlta	1 398	1 495
Moins : partie courante des placements dans des filiales de TransAlta ¹	(18)	—
Total des placements à long terme dans des filiales de TransAlta	1 380	1 495

1) Partie courante en raison des rachats trimestriels du placement en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable.

Placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA

Les variations des placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA sont comme suit :

	APOR ¹	Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	Actions privilégiées de TEA ²	Actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable ³	Total
Solde du placement au 31 décembre 2018	489	637	88	—	1 214
Émission	—	—	—	530	530
Rachat	(490)	—	(40)	(10)	(540)
Profit (perte) de change comptabilisé en résultat	1	—	—	(27)	(26)
Remboursement de capital	—	(17)	—	—	(17)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée en résultat	—	—	—	33	33
Variation nette de la juste valeur et de change comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	(67)	—	—	(67)
Solde du placement au 30 juin 2019	—	553	48	526	1 127

1) Le montant en capital aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi respectivement à néant et 509 millions de dollars australiens.

2) Le montant en capital aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi respectivement à 45 millions de dollars australiens et 86 millions de dollars australiens.

3) Le montant en capital au 30 juin 2019 s'est établi à 540 millions de dollars australiens.

La société et TransAlta ont conclu une série de transactions par suite de l'adoption de règles fiscales destinées à lutter contre les montages hybrides en Australie. En janvier 2019, TEA a racheté le solde des APOR de 509 millions de dollars australiens et à hauteur d'environ 41 millions de dollars australiens d'actions privilégiées de TEA pour une contrepartie en trésorerie. Immédiatement après ces rachats, la société a souscrit des actions privilégiées d'une filiale de TransAlta pour un montant de 550 millions de dollars australiens qui reflètent les caractéristiques économiques sous-jacentes d'un prêt à terme amortissable que TEA doit rembourser à une autre filiale de TransAlta. Les actions privilégiées reflètent donneront droit à des dividendes, tels que déclarés, correspondant plus ou moins aux paiements d'intérêts sur le prêt sous-jacent. Les actions privilégiées reflètent seront rachetées à la date prévue ou à la date d'autres remboursements de capital sur le prêt sous-jacent. Les dividendes, tels que déclarés, et les rachats prévus seront fixés en dollars canadiens jusqu'au 30 juin 2020, aux taux couverts garantis par TransAlta. La société a établi que les actions constituent des instruments hybrides puisqu'elles comportent une option de rachat et qu'elles sont par conséquent classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

	APOR ¹	Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	Actions privilégiées de TEA ²	Total
Solde du placement au 31 décembre 2017	601	616	94	1 311
Perte latente de change comptabilisée en résultat	(3)	—	—	(3)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	4	—	4
Solde du placement au 30 juin 2018	598	620	94	1 312

1) Le montant en capital aux 30 juin 2018 et 31 décembre 2017 s'est établi à 620 millions de dollars australiens.

2) Le montant en capital aux 30 juin 2018 et 31 décembre 2017 s'est établi à 86 millions de dollars australiens.

La société a estimé la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent des montants ajustés de TEA au moyen de principales données d'entrée non observables comme la prévision à long terme de TEA dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 8 B) l) c). Les principales hypothèses à l'égard des principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de niveau III comprennent le taux d'actualisation et les flux de trésorerie trimestriels provenant des instruments. La prévision porte sur une période de 29 ans, conformément aux périodes de flux de trésorerie prévues. Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard de ces données d'entrée non observables :

Données d'entrée non observables	30 juin 2019	31 déc. 2018
Taux d'actualisation	6,3 %	6,7 %
Flux de trésorerie trimestriels	Moyenne de 10 \$	Moyenne de 11 \$

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 30 juin 2019	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2018
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	5	5
	Augmentation de 10 points de base	(5)	(5)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 %	6	6
	Diminution de 1 %	(6)	(6)

Placements dans une filiale de TransAlta liée au parc éolien du Wyoming, à Big Level/à Antrim, à Lakeswind et à Mass Solar

Le placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée au parc éolien du Wyoming procure des dividendes en trésorerie cumulatifs à taux variable, lorsqu'ils sont déclarés, d'un montant correspondant plus ou moins aux résultats avant impôts et aux résultats nets distribuables du parc éolien du Wyoming.

Le 31 mai 2018, la société a acquis auprès de TransAlta Corporation une participation financière dans le projet éolien Lakeswind et dans le projet solaire Mass Solar. Les placements dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée à Lakeswind et Mass Solar procurent des dividendes en trésorerie cumulatifs à taux variable, lorsqu'ils sont déclarés, d'un montant correspondant plus ou moins aux résultats avant impôts et aux résultats nets distribuables de Lakeswind et de Mass Solar.

Les placements dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée au parc éolien du Wyoming, à Lakeswind et à Mass Solar pour la période comparative jusqu'au 30 septembre 2018 ont été comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Le 1^{er} octobre 2018, la filiale de TransAlta ayant émis les actions privilégiées reflet de Lakeswind, de Mass Solar et du parc éolien du Wyoming a modifié les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions liés à ces actions. En raison de ces modifications, la société a fait le choix irrévocable de présenter de façon prospective, à compter du 1^{er} octobre 2018, ces actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les variations de la juste valeur et les écarts de change étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

La participation financière dans les projets de parc éolien Big Level et Antrim est constituée d'actions privilégiées reflète dans une filiale de TransAlta qui procurent à la société une participation financière fondée sur les flux de trésorerie correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents de Big Level et d'Antrim. La société a fait le choix irrévocable de présenter les variations de la juste valeur de ce placement à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La variation des soldes des placements est comme suit :

Six mois clos les	30 juin 2019				Total
	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming ¹	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Big Level/d'Antrim ²	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Lakeswind ³	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Mass Solar ⁴	
Solde du placement au début de la période	137	42	33	69	281
Émission	—	21	—	—	21
Remboursement de capital	(6)	—	—	(3)	(9)
Variation nette de la juste valeur et écarts de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(15)	(2)	(2)	(3)	(22)
Solde du placement à la fin de la période	116	61	31	63	271

1) Le montant en capital aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi respectivement à 96 millions de dollars américains et 100 millions de dollars américains.

2) Le montant en capital aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi respectivement à 47 millions de dollars américains et 31 millions de dollars américains.

3) Le montant en capital aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi à 23 millions de dollars américains.

4) Le montant en capital aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi respectivement à 48 millions de dollars américains et 50 millions de dollars américains.

Six mois clos les	30 juin 2018				Total
	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming ¹	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Big Level ²	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Lakeswind ³	Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Mass Solar ⁴	
Solde du placement au début de la période	126	—	—	—	126
Comptabilisation de la juste valeur selon l'IFRS 9	3	—	—	—	3
Solde ajusté, au début de la période	129	—	—	—	129
Placements additionnels/initiaux ⁵	—	41	30	69	140
Remboursement de capital	(1)	—	—	—	(1)
Profit latent de change comptabilisé en résultat ou dans les autres éléments du résultat global	7	2	1	—	10
Variation nette de la juste valeur comptabilisée en résultat	(4)	—	—	—	(4)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	(2)	—	—	(2)
Solde du placement à la fin de la période	131	41	31	69	272

1) Le montant en capital aux 30 juin 2018 et 31 décembre 2017 s'est établi à 100 millions de dollars américains.

2) Le montant en capital au 30 juin 2018 s'est établi à 31 millions de dollars américains.

3) Le montant en capital au 30 juin 2018 s'est établi à 23 millions de dollars américains.

4) Le montant en capital au 30 juin 2018 s'est établi à 52 millions de dollars américains.

5) Le placement dans Big Level comprend les coûts d'acquisition qui tiennent compte des frais d'aménagement de 2 millions de dollars américains versés à TransAlta.

La société a estimé la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level/d'Antrim, de Lakeswind et de Mass Solar au moyen de principales données d'entrée non observables comme les prévisions à long terme dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 8 B) l) c). Les prévisions portent sur une période correspondant à la durée d'utilité prévue des installations sous-jacentes, variant de 17 à 32 ans. Les principales hypothèses à l'égard des principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de niveau III comprennent le taux d'actualisation et les flux de trésorerie trimestriels provenant des instruments. Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard de ces données d'entrée non observables :

Données d'entrée non observables au 30 juin 2019	Parc éolien du Wyoming	Big Level/Antrim ¹	Lakeswind	Mass Solar
Taux d'actualisation	5,6 %	8,0 %	8,5 %	6,3 %
Flux de trésorerie trimestriels	Moyenne de 3 \$	Moyenne de 5 \$	Moyenne de 1 \$	Moyenne de 1 \$

1) Projets en construction au 30 juin 2019.

Données d'entrée non observables au 31 décembre 2018	Parc éolien du Wyoming	Big Level ¹	Lakeswind	Mass Solar
Taux d'actualisation	5,9 %	8,0 %	8,8 %	6,5 %
Flux de trésorerie trimestriels	Moyenne de 3 \$	Moyenne de 5 \$	Moyenne de 1 \$	Moyenne de 1 \$

1) Projet en construction au 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente l'incidence sur les évaluations de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les autres hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 30 juin 2019 ¹	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2018 ¹
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	2	2
	Augmentation de 10 points de base	(2)	(2)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 %	3	3
	Diminution de 1 %	(3)	(3)

1) Les variations de la juste valeur totale présentées ont trait au parc éolien du Wyoming, à Big Level/à Antrim, à Mass Solar et à Lakeswind.

6. Produit d'intérêts et charge d'intérêts

Les composantes du produit d'intérêts sont comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Produit d'intérêts tirés du placement en APOR de TEA (note 5)	—	11	—	21
Produit d'intérêts tirés des billets à ordre à recevoir des filiales de TransAlta (note 11)	2	—	2	—
Autres produits d'intérêts	1	—	2	1
Produit d'intérêts	3	11	4	22

Les composantes de la charge d'intérêts sont comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Intérêts sur la dette à long terme	9	10	18	18
Intérêts sur le prêt de TEA	—	2	—	3
Autres intérêts nets ¹	1	5	2	6
Désactualisation des provisions	1	—	2	1
Charge d'intérêts	11	17	22	28

1) Incluent des lettres de crédit et des commissions de garantie, des commissions d'engagement à l'égard de la facilité de crédit, des autres intérêts et frais bancaires (déduction faite des intérêts incorporés au coût de l'actif).

7. Impôts sur le résultat

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat sont comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Charge d'impôt exigible	–	1	1	3
Charge d'impôt différé liée à la naissance et à la reprise des différences temporaires	6	5	16	14
Recouvrement d'impôt différé résultant de la réduction de valeur d'actifs d'impôt différé	–	–	(1)	–
Recouvrement d'impôt différé résultant de modifications apportées aux taux d'impôt	(18)	–	(18)	–
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(12)	6	(2)	17

Au deuxième trimestre de 2019, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 18 millions de dollars lié à une réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta, qui est passé de 12 % à 8 %. La baisse du taux d'imposition se fera graduellement comme suit : 11 % à compter du 1^{er} juillet 2019, 10 % à compter du 1^{er} janvier 2020, 9 % à compter du 1^{er} janvier 2021, et 8 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les comptes de résultat consolidés résumés présentent les éléments suivants :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Charge d'impôt exigible	–	1	1	3
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(12)	5	(3)	14
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(12)	6	(2)	17

8. Instruments financiers et gestion du risque

A. Actifs financiers et passifs financiers – évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement à la juste valeur ou au coût amorti.

B. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de la société sont comme suit :

Aux	30 juin 2019		31 déc. 2018	
	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III
Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	–	553	–	637
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming	–	116	–	137
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Big Level/d'Antrim	–	61	–	42
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Mass Solar	–	63	–	69
Actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions de Lakeswind	–	31	–	33
Actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable	526	–	–	–
Actions privilégiées de TEA	48	–	88	–
Passifs nets de gestion du risque	(1)	–	(1)	–

I. Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis ci-après. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le classement de celle-ci étant établi en fonction des données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement. Pour calculer les justes valeurs de niveau II des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable comptabilisées à la juste valeur, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. La juste valeur des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level/d'Antrim, de Lakeswind et de Mass Solar, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques à TEA, au parc éolien du Wyoming, à Big Level/à Antrim, à Lakeswind, à Mass Solar sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales actuelles de TEA, du parc éolien du Wyoming, de Big Level/d'Antrim, de Lakeswind et de Mass Solar. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, elles peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur de l'instrument, et pareilles différences peuvent être importantes. D'autres informations sur ces évaluations de la juste valeur sont présentées à la note 5.

II. Produits de base et autres actifs et passifs de gestion du risque

Les actifs et passifs de gestion du risque fondés sur les produits de base sont liés aux activités de négociation et à certaines activités d'impartition. Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés pour la gestion des encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères et des dépenses d'investissement liées aux projets. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat net.

Le tableau suivant résume les passifs nets de gestion du risque au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 :

	Éléments autres que de couverture		Total
	Couvertures de flux de trésorerie		
	Niveau II	Niveau II	
Passifs nets de gestion du risque au 30 juin 2019	—	(1)	(1)
Passifs nets de gestion du risque au 31 décembre 2018	—	(1)	(1)

III. Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des créances clients, des dettes fournisseurs et charges à payer, et des dividendes à verser se rapproche de leur juste valeur présentée à la date de l'état de la situation financière en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur est comme suit :

Aux	30 juin 2019		31 déc. 2018	
	Juste valeur Niveau II	Valeur comptable	Juste valeur Niveau II	Valeur comptable
APOR	—	—	489	489
Prêts et billets à ordre à recevoir ¹	175	175	60	60
Dettes à long terme ¹	964	942	916	932

1) Inclut la partie courante et exclut le produit d'intérêts à recevoir.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance. La juste valeur des APOR à la période précédente a été déterminée au moyen d'une méthode de flux de trésorerie actualisés fondée sur des données d'entrée, y compris les taux d'intérêt et de change, et d'un taux d'actualisation reflétant les risques liés à TEA.

C. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers et des instruments dérivés

I. Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit de la société au 30 juin 2019, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, y compris les expositions indirectes découlant des placements dans les filiales de TransAlta, se présente comme suit :

Note de crédit des contreparties	Exposition directe	Exposition indirecte ²
	Débiteurs ¹	Créances clients
Notation de première qualité	206	30
Notation de qualité inférieure	28	20
Pas de note externe	41	—

1) Comprennent les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta, les actifs de gestion du risque et le prêt à recevoir (se reporter à la note 11).

2) Comprend les créances clients de TEA et les autres placements dans des participations financières.

La société utilise des notes de solvabilité externes, ainsi que des notes de solvabilité internes si des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties. Dans certains cas, la société a recours à des garanties, notamment des cautionnements personnels, des lettres de crédit, des garanties au comptant et des assurances crédits de tiers afin de réduire l'ensemble du risque de crédit.

II. Autres risques de marché

La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées de TEA, des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA, des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées qui reflètent les résultats et les distributions du parc éolien du Wyoming, de Big Level/d'Antrim, de Lakeswind et de Mass Solar. Une augmentation (diminution) de 1 % de la valeur de ces titres entraînerait une augmentation (diminution) de 5 millions de dollars du résultat net et une augmentation (diminution) de 9 millions de dollars des autres éléments du résultat global au 30 juin 2019.

III. Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la société au 30 juin 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs et charges à payer	37	—	—	—	—	—	37
Dettes à long terme	25	51	52	54	301	468	951
Passifs nets de gestion du risque	1	—	—	—	—	—	1
Obligations locatives	—	—	—	1	—	14	15
Intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives ¹	26	36	34	32	26	101	255
Dividendes à verser	62	—	—	—	—	—	62
Total	151	87	86	87	327	583	1 321

1) Non comptabilisés à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés résumés.

La société gère son risque de liquidité associé à la dette à long terme en élaborant et en révisant les plans de financement externes à long terme qui reflètent les plans d'affaires et la disponibilité de capitaux sur le marché.

IV. Risque de change

L'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,04 \$ (0,04 \$ en 2018) de ces monnaies par rapport au dollar canadien est une variation raisonnablement possible au cours du prochain trimestre.

Six mois clos les 30 juin	2019		2018	
	Augmentation du résultat net ¹	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹
Monnaie étrangère				
Dollar américain	4	13	6	7
Dollar australien	19	20	15	11
Total	23	33	21	18

1) Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

9. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

	Production d'énergie hydroélectrique	Production d'énergie éolienne	Production de gaz	Pièces de rechange amortissables et autres	Total
Au 31 décembre 2018	183	1 317	306	13	1 819
Transfert aux actifs au titre du droit d'utilisation	—	(4)	—	—	(4)
Ajouts	1	4	5	7	17
Cessions et mise hors service d'immobilisations	(1)	(2)	—	—	(3)
Révision et augmentation des frais de démantèlement	—	1	2	—	3
Amortissement	(4)	(34)	(17)	—	(55)
Transferts	—	1	7	(8)	—
Au 30 juin 2019	179	1 283	303	12	1 777

10. Contrats de location

La société loue des terrains et divers types d'équipement. Les contrats de location sont habituellement conclus pour une période déterminée. Ils sont négociés individuellement et leurs modalités sont très variées.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation est présenté ci-dessous :

	Terrains	Équipement	Total
Nouveaux contrats de location comptabilisés le 1 ^{er} janvier 2019	16	—	16
Transferts ¹	—	7	7
Au 30 juin 2019	16	7	23

1) Transfert d'actifs au titre du droit d'utilisation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs liés aux contrats de location préexistants.

Pour les six mois clos le 30 juin 2019, la société a payé 1 million de dollars relativement à des obligations locatives comptabilisées, soit des intérêts de 0,4 million de dollars et des remboursements de capital de 0,6 million de dollars.

Certains des contrats de location de terrains de la société qui répondaient à la définition d'un contrat de location n'ont pas été comptabilisés, prévoyant des paiements variables fondés sur la production ou les produits. Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2019, la société a passé en charges des paiements de loyer variables respectivement de 1 million de dollars et 2 millions de dollars au titre de terrains aux termes de ces contrats de location.

Pour en savoir plus sur les contrats de location, se reporter aux notes 2, 8 et 12.

11. Autres actifs

Aux	30 juin 2019	31 déc. 2018
Billets à ordre de Big Level/d'Antrim (I)	136	23
Prêt à recevoir de Kent Hills Wind LP (II)	41	37
Frais payés d'avance à long terme	2	5
Total des autres actifs	179	65
Moins : tranche courante	(136)	(23)
Total des autres actifs à long terme	43	42

Les billets à ordre et le prêt à recevoir sont classés dans les titres de créance évalués au coût amorti en vertu de l'IFRS 9, étant donné que les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements de capital et d'intérêts et que la société gère les prêts conformément à un modèle économique selon lequel elle percevra les flux de trésorerie contractuels.

I. Projets de parc éolien Big Level et Antrim
Les billets à ordre suivants sont en circulation :

Date d'émission	Montant en capital (\$ US)	Montant en dollars canadiens	
		30 juin 2019	31 déc. 2018
28 sept. 2018	17	22	23
2 janv. 2019	33	44	—
29 mars 2019	52	68	—
Total du solde du capital	102	134	23
Produit d'intérêts à recevoir		2	—
Total des billets à ordre de Big Level/d'Antrim		136	23

Se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les émissions de billets à ordre. Les billets à ordre portant intérêt sont émis par l'entité responsable du projet, soit une filiale de TransAlta, et portent intérêt au taux LIBOR à 1 mois des États-Unis majoré de 170 points de base par année. Le capital et les intérêts courus doivent être remboursés à la société à la première des échéances suivantes : i) dans les 45 jours suivant la mise en service des projets; ii) l'encaissement du produit tiré du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux par les projets; ou iii) respectivement le 28 septembre 2021, le 2 octobre 2021 et le 30 septembre 2021.

II. Prêt à recevoir de Kent Hills Wind LP

Le 2 novembre 2017, Kent Hills Wind LP, filiale de la société, a avancé un montant de 39 millions de dollars du produit tiré du financement de l'obligation du parc éolien de Kent Hills à son partenaire détenant une participation de 17 %. Le prêt non garanti porte intérêt à un taux de 4,55 %, le capital et les intérêts étant payables trimestriellement, et arrive à échéance le 2 octobre 2022.

12. Dette à long terme et obligations locatives

A. Encours

Aux	30 juin 2019			31 déc. 2018		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Facilité de crédit	200	200	3,41 %	165	165	3,67 %
Obligation de la centrale de Pingston	45	45	2,95 %	45	45	2,95 %
Obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe	315	319	3,83 %	332	336	3,83 %
Obligation du parc éolien de New Richmond	137	139	3,96 %	140	142	3,96 %
Obligation du parc éolien de Kent Hills	245	248	4,45 %	250	252	4,45 %
	942	951		932	940	
Obligations locatives	15			—		
	957			932		
Moins : tranche courante de la dette à long terme	(50)			(49)		
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	907			883		

1) Le taux d'intérêt reflète le taux stipulé ou le taux moyen pondéré en fonction de l'encours du capital.

Au 30 juin 2019, la société avait une facilité de crédit consortiale consentie totalisant 700 millions de dollars (500 millions de dollars au 31 décembre 2018), dont un montant de 500 millions de dollars (335 millions de dollars au 31 décembre 2018) était disponible. La société respecte les modalités de la facilité de crédit. Au 30 juin 2019, un montant de 200 millions de dollars (165 millions de dollars au 31 décembre 2018) avait été prélevé sur la facilité de crédit. De plus, la société détenait une facilité de lettres de crédit à vue non consentie de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 92 millions de dollars avaient été émises au 30 juin 2019 (77 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Au deuxième trimestre de 2019, l'entente a été modifiée afin de faire passer la facilité de crédit de 500 millions de dollars à 700 millions de dollars et de reporter sa date d'échéance. La facilité de crédit constitue la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la société. Les taux d'intérêt sur la facilité de crédit varient selon le type d'emprunt effectué : le taux préférentiel canadien, le taux des acceptations bancaires, le LIBOR ou le taux de base aux États-Unis, conformément à une grille tarifaire qui est habituelle pour pareille facilité. L'entente est pleinement consentie et vient à échéance en 2023.

B. Restrictions

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Après avoir satisfait à certains critères relatifs aux distributions, test habituellement effectué trimestriellement, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Les fonds détenus dans ces entités ne seront pas distribués avant le calcul du prochain ratio de couverture du service de la dette au troisième trimestre de 2019. Au 30 juin 2019, un montant en trésorerie de 13 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières (23 millions de dollars au 31 décembre 2018).

C. Sûreté

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont garanties par une charge de premier rang sur tous les actifs respectifs, y compris les immobilisations corporelles d'une valeur comptable totale de 996 millions de dollars (1 022 millions de dollars au 31 décembre 2018), des filiales de la société qui ont émis les obligations, soit Melancthon-Wolfe Wind L.P., Pingston Power Inc., New Richmond Wind L.P. et Kent Hills Wind L.P.

D. Liquidités soumises à restrictions

Au 30 juin 2019, la société détenait un montant de 31 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 décembre 2018) de liquidités lié au financement par l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills dans un compte de réserve pour la construction. Les liquidités soumises à restrictions ont été libérées du compte de réserve en juillet 2019.

En outre, les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie détenue en dépôt ou de lettres de crédit. Au 30 juin 2019, la société a choisi de recourir à des lettres de crédit. Par conséquent, aucun montant de liquidités n'était soumis à ces restrictions.

13. Actions ordinaires

A. Autorisées et en circulation

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions ordinaires donnent droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et comportent des droits, restrictions, conditions et limites que le conseil peut déterminer de temps à autre. Aucune action privilégiée n'a été émise.

Le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation s'établissait à environ 264 millions au 30 juin 2019, à 263 millions au 31 décembre 2018 et à 262 millions au 30 juin 2018. Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019, TransAlta Renewables a émis pour 1,1 million d'actions en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, pour une valeur nette réelle totalisant 14 millions de dollars.

B. Dividendes

Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la société sont fixés par le conseil.

Le tableau suivant présente les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2019 et 2018 :

Dividendes déclarés par action	Total des dividendes par action	Total des dividendes	TransAlta	Autres actionnaires
Six mois clos le 30 juin 2019	0,46998	124	75	49
Six mois clos le 30 juin 2018	0,46998	121	76	45

Le 25 avril 2019, la société a déclaré un dividende mensuel de 0,07833 \$ par action ordinaire payable le 31 juillet 2019, le 30 août 2019 et le 30 septembre 2019.

C. Régime de réinvestissement des dividendes

À compter du 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix des actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes sera fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes seront émises à même le capital autorisé.

14. Engagements et éventualités

A. Litiges

Dans le cours normal des affaires, la société peut être partie à des litiges, à des procédures ou à des enquêtes réglementaires. Même si elle n'est pas directement impliquée dans le litige en cours avec Fortescue Metals Group («FMG») concernant la résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés des participations financières de la société dans les actifs australiens. Selon les principes comptables IFRS, la société et TransAlta, à titre de propriétaires directs de la centrale de South Hedland, ne sont pas autorisées à comptabiliser les incidences financières de tout actif ou profit éventuel avant que leur réalisation ne soit pratiquement certaine. TransAlta a construit la centrale de South Hedland pour environ 570 millions de dollars, et la centrale devait permettre de générer un résultat avant intérêts, impôts et amortissement («BAIIA») annuel d'environ 80 millions de dollars. Le placement de la société dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. TransAlta comptabilisera toute incidence financière découlant du litige uniquement lorsque celui-ci sera réglé. La société comptabilise les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur ses placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisé par TransAlta.

En outre, un deuxième litige implique la réclamation de FMG à l'endroit de TransAlta quant à la cession de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclame certains montants relativement à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclame le remboursement de certains coûts.

B. Garanties

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, la société a conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par TransAlta à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). La société a convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, procédures, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par TransAlta relativement aux garanties de TEA, et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par TransAlta aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus. Au 30 juin 2019, le total des montants garantis par la société s'élevait à 514 millions de dollars (538 millions de dollars au 31 décembre 2018).

C. Engagement d'apport

En avril 2018, la société a conclu une convention d'apport avec plusieurs filiales de TransAlta relativement au financement de la construction et à d'autres dépenses d'investissement des projets de parc éolien Big Level et Antrim. Les estimations de coûts de ces projets ont été révisées à 259 millions de dollars américains, en raison de retards attribuables aux conditions météorologiques et de coûts d'interconnexion plus élevés. À ce jour, la société a financé un montant d'environ 149 millions de dollars américains (se reporter aux notes 3, 5 et 11).

15. Opérations et soldes avec les parties liées

La société a conclu certaines ententes et opérations avec TransAlta, qui sont décrites de manière plus détaillée à la note 25 des plus récents états financiers consolidés annuels de la société, ainsi qu'à la note 3.

A. Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent les produits financiers liés aux placements dans les filiales de TransAlta (note 5), le produit d'intérêts de 2018 lié aux placements dans les filiales de TransAlta et le produit d'intérêts de 2019 tiré des billets à ordre à recevoir des filiales de TransAlta (note 6). De plus, tous les instruments dérivés de la société sont conclus au nom de la société par une filiale de TransAlta.

Les principales opérations entre parties liées qui ne sont pas présentées ailleurs se présentent comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2019	2018	2019	2018
Produits tirés des CAÉ de TransAlta	8	9	15	18
Produits tirés des éléments écologiques ¹	8	—	9	1
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux ²	4	4	8	8
Achats de gaz naturel	—	2	6	5
Pertes financières (profits financiers) sur cessions de swaps sur l'électricité	(1)	—	(1)	—
Charge d'intérêts sur le prêt de TEA	—	2	—	3
Frais d'optimisation des actifs ³	—	—	1	1

1) La valeur des éléments écologiques a été établie au moyen des informations de marché pour des instruments semblables, y compris les transactions historiques avec des tiers.

2) Compte tenu de la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Toutes ces opérations sont liées à TransAlta ou à ses filiales.

B. Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées incluent les placements dans des filiales de TransAlta présentés à la note 5, les actifs et les passifs de gestion du risque présentés à la note 8, les prêts à recevoir de Big Level et d'Antrim présentés à la note 11 et les garanties offertes par la société au nom de TransAlta et de TEA présentées à la note 14.

Les soldes avec les parties liées détenus auprès de TransAlta ou des filiales de TransAlta qui ne sont pas présentés ailleurs consistent en ce qui suit :

Aux	30 juin 2019	31 déc. 2018
Créances clients	27	41
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	6	11
Dividendes à verser	38	38
Lettres de crédit émises par TransAlta au nom de la société	—	1
Garanties fournies par TransAlta au nom de la société	294	106
Frais de gestion payés d'avance à long terme	2	2

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

16. Informations sectorielles

Trois mois clos le 30 juin 2019	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	53	10	45	–	108
Incitatifs gouvernementaux	3	–	–	–	3
Total des produits des activités ordinaires	56	10	45	–	111
Combustible, redevances et autres coûts	3	1	14	–	18
Marge brute	53	9	31	–	93
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	9	1	8	6	24
Amortissement	21	2	9	–	32
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1	–	–	2
Recouvrement d'assurance	(4)	–	–	–	(4)
Résultats d'exploitation	26	5	14	(6)	39
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					13
Produit d'intérêts					3
Charge d'intérêts					(11)
Variation de la juste valeur des actifs financiers					2
Perte de change					(26)
Résultat avant impôts sur le résultat					20

Six mois clos le 30 juin 2019	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	123	12	98	–	233
Incitatifs gouvernementaux	5	–	–	–	5
Total des produits des activités ordinaires	128	12	98	–	238
Combustible, redevances et autres coûts	6	1	40	–	47
Marge brute	122	11	58	–	191
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	17	2	15	11	45
Amortissement	41	5	17	–	63
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	3	1	–	–	4
Recouvrement d'assurance	(4)	–	–	–	(4)
Résultats d'exploitation	65	3	26	(11)	83
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					39
Produit d'intérêts					4
Charge d'intérêts					(22)
Variation de la juste valeur des actifs financiers					33
Profit de change					(30)
Résultat avant impôts sur le résultat					107

Trois mois clos le 30 juin 2018	Énergie éolienne – Canada ¹	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	43	7	45	–	95
Incitatifs gouvernementaux	5	–	–	–	5
Produits tirés des contrats de location	5	2	–	–	7
Total des produits des activités ordinaires	53	9	45	–	107
Combustible, redevances et autres coûts	3	1	18	–	22
Marge brute	50	8	27	–	85
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	7	1	8	4	20
Amortissement	19	3	8	–	30
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	–	–	–	2
Résultats d'exploitation	22	4	11	(4)	33
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					48
Produit d'intérêts					11
Charge d'intérêts					(17)
Variation de la juste valeur des actifs financiers					(5)
Profit de change					2
Résultat avant impôts sur le résultat					72

1) Comprend les résultats du parc éolien Kent Breeze acquis le 31 mai 2018.

Six mois clos le 30 juin 2018	Énergie éolienne – Canada ¹	Énergie hydro-électrique – Canada	Gaz – Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	102	9	95	–	206
Incitatifs gouvernementaux	10	–	–	–	10
Produits tirés des contrats de location	13	3	–	–	16
Total des produits des activités ordinaires	125	12	95	–	232
Combustible, redevances et autres coûts	7	1	42	–	50
Marge brute	118	11	53	–	182
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	15	2	15	9	41
Amortissement	37	5	18	–	60
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	3	1	–	–	4
Résultats d'exploitation	63	3	20	(9)	77
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					75
Produit d'intérêts					22
Charge d'intérêts					(28)
Variation de la juste valeur des actifs financiers					(4)
Profit de change					8
Résultat avant impôts sur le résultat					150

1) Comprend les résultats du parc éolien Kent Breeze acquis le 31 mai 2018.

Glossaire de termes clés

Actifs australiens – Actifs de production au gaz australiens de 450 MW de TransAlta qui sont opérationnels et font l'objet de contrats à long terme et le gazoduc de Fortescue River de 270 kilomètres.

Actions privilégiées reflet australiennes – Actions privilégiées d'une filiale de TransAlta procurant des dividendes cumulatifs à taux variable correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents de TEA.

APOR – Actions privilégiées obligatoirement rachetables de TEA ne conférant pas le droit de vote et ayant un rang subordonné à celui de toutes les dettes garanties et non garanties actuelles et futures, mais un rang supérieur à celui de toutes les autres catégories d'actions émises et en circulation du capital de la filiale australienne.

CAÉ – Contrat d'achat et de vente d'électricité entre un producteur d'électricité et un tiers acquéreur d'électricité.

CAÉ de TransAlta – CAÉ entre TransAlta et la société prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par certaines centrales éoliennes et hydroélectriques. Le prix initial à payer en 2013 par TransAlta pour la production était de 30,00 \$ par MWh pour les centrales éoliennes et de 45,00 \$ par MWh pour les centrales hydroélectriques, montants ajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

Capacité – Capacité de charge continue nominale du matériel de production, exprimée en mégawatts.

Capacité maximale nette – Capacité maximale ou service nominal effectif, modifié pour tenir compte des limitations ambiantes qu'une unité de production ou une centrale peut soutenir pendant une durée déterminée, moins la capacité utilisée pour répondre à la demande de service des centrales et aux besoins auxiliaires.

Éléments écologiques – Certificats d'énergie renouvelable et crédits compensatoires de carbone, ou autres instruments pouvant être négociés ou vendus qui représentent les droits de propriété au titre des caractéristiques environnementales, sociales et autres non liées à l'énergie de la production d'électricité renouvelable pouvant être vendus séparément de l'électricité sous-jacente.

Facilité de crédit – Facilité de crédit consortiale externe de 700 millions de dollars pleinement consentie et venant à échéance en 2023. Le maintien de l'accès à la facilité est assujéti au respect de diverses clauses restrictives.

Gaz à effet de serre («GES») – Gaz ayant le potentiel de retenir la chaleur dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, les hydrofluorocarbones et les perfluorocarbones.

Gigawatt (GW) – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 MW.

GWh – Mesure de la consommation d'électricité égale à l'utilisation de 1 000 MW en une heure.

Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux – Honoraires à verser à TransAlta aux termes de la convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation afin de dédommager TransAlta pour la fourniture de tous les services d'administration généraux pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société.

Interruption non planifiée – Arrêt d'une unité de production en raison d'une panne imprévue.

Mégawatt («MW») – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 000 de watts.

Mégawattheure (MWh) – Mesure de la consommation d'électricité équivalant à l'utilisation de 1 000 000 de watts en une heure.

Projets de parc éolien aux États-Unis – Projets de parc éolien qui consistent en un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans et un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans.

South Hedland ou centrale de South Hedland – Centrale alimentée au gaz à cycle combiné de 150 MW située à South Hedland, en Australie-Occidentale

TEA – TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd., une filiale australienne de TransAlta.

TransAlta renewables^{inc.}

TransAlta Renewables Inc.
110 - 12th Avenue S.W.
Box 1900, Station "M"
Calgary, Alberta, Canada T2P 2M1
Téléphone
403.267.7110

Site Web
www.transaltarenewables.com

Société de fiducie AST (Canada)
C.P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone
Sans frais en Amérique du Nord : 1.800.387.0825
Toronto ou en dehors de l'Amérique du Nord : 416.682.3860
Courriel
inquiries@astfinancial.com

Télécopieur
514.985.8843
Site Web
www.astfinancial.com/ca-fr

Renseignements supplémentaires
Les demandes peuvent être adressées à :

Investisseurs – Demandes de renseignements
Téléphone
1.800.387.3598 au Canada et aux États-Unis
ou 403.267.2520
Courriel
investor_relations@transalta.com

Médias – Demandes de renseignements
(sans frais) 1.855.255.9184
ou 403.267.2540